

RAYMOND BOGAERT

LISTE GÉOGRAPHIQUE DES BANQUES ET DES BANQUIERS
DE L'ÉGYPTE ROMAINE, 30^A-284

aus: Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik 109 (1995) 133–173

© Dr. Rudolf Habelt GmbH, Bonn

LISTE GÉOGRAPHIQUE DES BANQUES ET DES BANQUIERS DE L'ÉGYPTE ROMAINE, 30A-284*

Nous avons toujours eu l'espoir de pouvoir terminer nos recherches sur la banque en Égypte par une monographie consacrée à toutes les banques et tous les banquiers de l'Égypte gréco-romaine et byzantine¹. Nous y avons travaillé depuis 1989, mais en même temps notre santé a commencé à se détériorer de telle façon qu'au début de 1993 nous avons dû arrêter nos recherches, que nous n'avons pu reprendre petit à petit qu'en janvier 1994. Alors il s'est avéré qu'il nous serait impossible de mener à bonne fin une grande monographie sur la banque en Égypte.

Après avoir écrit jusqu'à présent des études sur des problèmes limités relatifs à cette banque, nous tâcherons de donner dorénavant dans une forme succincte des synthèses ou vues d'ensemble pour autant que notre santé le permettra. Nous devons vivement remercier ici la rédaction de ZPE qui a accepté immédiatement de publier nos articles qui seront par la force des choses assez longs. Sans sa collaboration, il nous serait impossible de terminer nos recherches sur la banque égyptienne.

* BIBLIOGRAPHIE

Trap. Aeg. = Raymond Bogaert, *Trapezitica Aegyptiaca*. Recueil de recherches sur la banque en Égypte gréco-romaine, Pap. Flor. XXV, Florence 1994.

Bagnall Roger S. - Bogaert R.

1975 Orders for Payment from a Banker's Archive, *Anc. Soc.* 6, 1975, 79-108 = *Trap. Aeg.*, 219-244 + Pl. I-IV.

Bogaert, Raymond

1980 Les reçus d'impôts thébains en argent des II^e et III^e siècles, *Cd' É* 55, 1980, 284-305 = *Trap. Aeg.*, 133-152.

1981 Le statut des banques en Égypte ptolémaïque, *Ant. Class.* 50, 1981, 86-99 = *Trap. Aeg.*, 47-57.

1983a Les κολλυβιστικάὶ τράπεζαι dans l'Égypte gréco-romaine, *Anagennesis* 3, 1983, 21-64 = *Trap. Aeg.*, 95-120.

1983b Les banques affermées de l'Égypte romaine, *Studi in onore di Cesare Sanfilippo III*, Milan 1983, 39-61 = *Trap. Aeg.*, 77-93.

1984a Les banques affermées ptolémaïques, *Historia* 33, 1984, 181-198 = *Trap. Aeg.*, 59-75.

1984b Banques et banquiers à Thèbes à l'époque romaine, *ZPE* 57, 1984, 241-296 = *Trap. Aeg.*, 153-203.

1987a Banques et banquiers dans l'Arsinoïte à l'époque ptolémaïque, I Les banques à Crocodilopolis, *ZPE* 68, 1987, 35-75 = *Trap. Aeg.*, 289-327.

1987b Recherches sur la banque en Égypte gréco-romaine, T. Hackens et P. Marchetti (éd.), *Histoire économique de l'antiquité*, Louvain-la-Neuve 1987, 49-77 = *Trap. Aeg.*, 1-24.

1988a Liste chronologique des banquiers royaux thébains - 255-84 avant J.-C., *ZPE* 75, 1988, 115-138 = *Trap. Aeg.*, 253-279.

1988b Les opérations en nature des banques en Égypte gréco-romaine, *Anc. Soc.* 19, 1988, 213-224 = *Trap. Aeg.*, 397-406.

1989 Listes de taxes et banques dans l'Égypte gréco-romaine, *ZPE* 79, 1989, 207-226 = *Trap. Aeg.*, 363-386.

¹ Voir p. ex. Bogaert 1987b, 77.

La vue d'ensemble qui a jusqu'à présent rendu les plus grands services aux chercheurs est sans aucun doute le "Censimento topografico delle banche dell'Egitto greco-romano" d'Aristide Calderini², or ce recensement date d'il y a plus d'un demi-siècle et une mise à jour est donc devenue indispensable. C'est ce que nous voulons entreprendre dans une première série de trois articles de synthèse, en commençant par la période romaine, parce qu'une liste des banques et des banquiers de cette période est pour le moment la plus urgente³.

Pour donner une idée de la dispersion des banques dans la vallée du Nil à l'époque romaine, nous suivrons, comme l'a fait Calderini, l'ordre géographique en commençant par Alexandrie et en suivant le Nil en amont jusqu'à Éléphantine-Syène. Nous citerons d'abord les banques publiques, appartenant à l'État et dirigées par des fonctionnaires, ensuite les banques privées, propriété de particuliers, et enfin les banques affermées, appartenant à l'État, mais exploitées par des fermiers. Les dates que nous citerons sont celles qui se rapportent à la banque ou au banquier en question et peuvent être antérieures à la date du document.

La *banque publique* de l'époque romaine s'appelait δημοσία τράπεζα, excepté à Koptos, où l'on trouve la dénomination βασιλική τράπεζα, bien que cette banque n'ait jamais porté ce nom à l'époque ptolémaïque, pendant laquelle elle s'appelait simplement ἡ ἐν Κόπτῳ τράπεζα⁴. Aux Memnonia existait au I^{er} siècle une banque publique qui dans les reçus démotiques est appelée "banque des quartiers nord" (voir section XIII).

La banque publique romaine se distingue de la banque royale ptolémaïque par le fait qu'elle gérait uniquement les comptes des autorités publiques, pas ceux des personnes privées, comme ce fut le cas à l'époque antérieure. Cela s'explique, croyons-nous, par l'existence sous l'administration romaine de nombreuses banques privées au service des particuliers. Sous les premiers Ptolémées, il n'y avait, à notre connaissance, que quelques banques affermées: à Alexandrie, à Crocodilopolis et à Philadelphie, et les banques privées, rares elles aussi, ne font leur apparition qu'au II^e siècle avant J.-C. On en connaît une dizaine. (Voir Bogaert 1981, 91-94, et 1984a, 181-198, spécialement 195-197 et Bagnall-Bogaert 1975, 75-108).

Les banques publiques de l'époque romaine n'étaient donc pas de véritables banques, puisqu'elles ne travaillaient pas avec l'argent des particuliers. Néanmoins, nous continuerons à appeler ces établissements des 'banques publiques', parce que les Grecs en Égypte faisaient de même, bien qu'on trouve parfois, mais rarement, δημόσιον au lieu de δημοσία τράπεζα (voir par exemple infra n. 117).

Au I^{er} siècle, le nombre des trapézites publics pouvait varier en rapport avec la masse des opérations. Ainsi, il y en avait 1 ou 2 à Koptos, au moins 3 à Oxyrhynchos et jusqu'à 8 à Diospolis Magna vers 75 (voir sections XI, VI et XII). La durée de la fonction était très variable: la plus longue carrière fut celle de Pikôs 3 à Diospolis Magna, attestée de 3 à 48.

Au II^e siècle, en ou avant 113, et vraisemblablement en rapport avec la réforme de la perception des taxes introduite par Trajan⁵, la fonction de trapézite de la banque de la métropole devint une liturgie d'une durée de 3 ans à charge des notables (εὐσχήμονες) les plus riches en biens immobiliers (πόρος): les fortunes connues sont de 3 talents 2000 drachmes et de 8 talents

² Aegyptus 18, 1938, 244-278.

³ Pour la période ptolémaïque, on dispose de la liste alphabétique des banquiers et de leurs subordonnés dans la Pros. Ptol. I 1122-1325 et VIII 1122a-1325, addenda et corrigenda, publiés en 1975.

⁴ Voir A. Calderini, Aegyptus 18, 1938, 268-269 n^{os} 1-9.

⁵ Sur cette réforme, voir B. Palme, Das Amt des ἀπαιτητής in Ägypten, Vienne 1989, 31-34. Première mention de la liturgie dans P.Giss. 58 de 116, se rapportant à des liturgies commencées en 113/14.

2600 drachmes⁶. Au III^e siècle, après l'institution par Septime Sévère en 200/201 d'une boulé à Alexandrie et dans chaque métropole, cette liturgie était réservée aux bouleutes.

Ces banquiers étaient compétents pour tout le nome (P.Giss. 58, 16) et formaient un collège de 2 à 5 membres, réduit à 2 vers 245, comme nous le montrerons ci-après. Ils dépendaient directement du stratège. Comme à l'époque ptolémaïque, ces banques des métropoles avaient des filiales dans plusieurs villages et notamment dans l'Arsinoïte, l'Héracléopolite, l'Oxyrhynchite et l'Hermonthite (voir sections IV, V, VI et XIII).

Aucun document ne nous dit quelle autorité nommait les banquiers de l'État du I^{er} siècle, lorsque ces banquiers étaient des fonctionnaires de carrière, ni du II^e siècle, lorsqu'ils étaient des fonctionnaires liturgiques. Au III^e siècle, après l'instauration de la boulé, les banquiers publics de nome, qui étaient alors des bouleutes, furent désignés par leurs pairs. Quant aux trapézites de village, nous manquons complètement de documents concernant leur statut, leur nombre, la procédure de nomination. Le parallélisme qui a toujours existé entre les fonctions de trapézite et de sitologue nous permet de présumer que ces fonctionnaires avaient un statut comparable et nous savons que les sitologues étaient, à partir de 100 après J.-C., des fonctionnaires liturgiques avec un poros de 700-800 drachmes, pour une durée de 1 an; leur nombre était variable et ils étaient proposés par le comogrammate au stratège qui les nommait⁷.

Deux ordonnances concernent les banques publiques de toutes les métropoles d'Égypte. La première, la seule inscription parmi les sources de l'histoire bancaire de l'Égypte, est l'édit du préfet Cn. Vergilius Capito du 7 décembre 48 concernant les exactions commises par des fonctionnaires sans scrupules⁸. Les trapézites des nomes devaient envoyer au préfet un résumé de leurs comptes en argent en vue du contrôle des comptes du nome (διαλογισμός), afin de rendre évidentes les infractions à la loi (l. 66-73).

La seconde, P.Oxy. XXXIII 2664 d'environ 245/48, est une proclamation, sur l'ordre des empereurs Philippe l'Arabe et de son fils Philippe le Jeune, par de hauts fonctionnaires des finances: le καθολικός et un procureur impérial, intéressant tous les Égyptiens soumis à d'innombrables liturgies, pour leur faire part d'une réorganisation du système liturgique. En ce qui concerne les banquiers responsables pour tout le nome, qui sont membres de la boulé et qui portent dans notre texte, qui est une copie locale établie à Oxyrhynchos, le nom de βασιλικὸν τραπεζῖται, comme au début de l'époque romaine (voir section VI), leur nombre est réduit de 5 à 2 (l. 11).

⁶ P.Giss. 58, 19 et 59 III 19. La deuxième somme est le πόρος le plus élevé connu, mais la lecture du chiffre 8 n'est pas complètement assurée. Voir aussi infra section VIII. Sur les εὐσχήμονες, voir N. Lewis, *Εὐσχήμονες* in *Roman Egypt*, BASP 30, 1993, 105-113.

⁷ Sur l'institution de la boulé des métropoles, voir A.K. Bowman, *The Town Councils of Roman Egypt* (Am. Stud. Pap. 11), Toronto 1971, 18-19. Sur l'élection des banquiers de nome par la boulé, voir N. Lewis, *The Compulsory public services of Roman Egypt* (Pap. Flor. XI), Florence 1982, 89-90, 102; sur le statut, le nombre etc. des sitologues, voir *ibid.* 47, 66, 84.

⁸ SEG VIII 794 (SB V 8248).

I. ALEXANDRIE⁹

La *banque publique* d'Alexandrie de l'époque romaine n'est citée que dans 1 texte: P.Tebt. II 294 (W. Chr. 78) 16-17 de 147.

Banques privées

Nous sommes beaucoup mieux renseignés sur les banques privées, qui sont attestées de 22^a à 201. La majorité de ces banques, 11 en tout, se nomment *κολλυβιστική τράπεζα*: banque de change¹⁰. Du règne d'Auguste datent 5 d'entre elles: en 23/22, celle d'un banquier dont le second nom est **Démétrios**: BGU IV 1152, 13-14; de 22^a à 13^a, celle de **Kastor**: BGU IV 1118, 23 (22^a); 1156, 9 (15^a); 1125, 32; 1129 (M. Chr. 254; C. Pap. Jud. II, 145) 19; 1144, 5; 1149, 7; 1151 II 29; 1166, 4-5; 1053 (M. Chr. 105) 16-17; tous ces textes datent de l'année 13^a; en 17^a, celle de **Dionysios**: BGU IV 1163, 5-6; en 11/10, celle de **Hélénos**: BGU IV 1152, 3-4 et en 10, celle de **Démétrios**: BGU IV 1170, 27-28. Du I^{er} et du II^e siècle datent 6 autres banques de change: en 31, celle de **Motès fils de Pappos**: PSI XIII 1318 II 5-7; en 48, celle de **Narkissos fils d'Archias**¹¹: P.Oxy. XXVII 2471, 10-11, 13, 19-20; en 57, celle d'**Apollophanès fils de Ptolémaios**: P Hamb. I, 1, 1-2; en 128, celle du Romain **Lucius Carphius Domitus**: P.Mil. Vogl. I 26,5 (SB/Bh II B 4, 5); en 143, celle d'**Androneikos fils d'Aphrodisios**: BGU III 741 (M. Chr. 244) 10-11; en 154, celle de **Théon fils d'Hiéras alias Arios**: SB III 6016, 1-3.

Deux textes: BGU IV 1127, 30-31, de 18^a et 1158 (M. Chr. 234; Jur. Pap. 67) 22 de 9^a, mentionnent l'existence d'une *τράπεζα ἔνθεσμος*, qui devait être une banque agréée par les autorités pour accepter en dépôt des sommes dont le destinataire refusait pour l'une ou l'autre raison de les accepter.

Une dizaine de banques privées, qui ne portaient pas l'enseigne de "banque de change", sont encore attestées entre 22^a et la fin du II^e siècle. Nos sources mentionnent en 22^a la banque de **Dionysios**: BGU IV 1118, 24; en 17^a, celle de **Zôilos**: BGU IV 1154, 20; en 14^a, celle des associés **Marion et Théogénès**: BGU IV 1132 (C. Pap. Jud. II 142) entre l. 7 et 8; en 12^a et 11/10, celle de **Hermias**: BGU VI 1167, 5 et 1168, 7; en 5^a, celle d'**Asklépiadès**: BGU IV 1114, 15, 19¹²; en 48, celle des frères romains **Tiberius Claudius Demetrius et Tiberius Claudius Isidorus fils de Bion** de la tribu Quirina¹³: P.Oxy. XXVII 2471, 3-6, 8, 11, 20-21; en les années 143-149, celle de **Marcus Claudius Sabinus**: P.Freib. II 8 (SB III 6291) 7 de 143 et SB XIV 11850, 1 de 149; sous le règne de Commode (180-192), celle de **Tiberius Julius Sarapion et associés** avec **Posidônios** comme **secrétaire**: SB VI 9145, 15-17 et 25¹⁴. Au II^e siècle sont également connues la

⁹ Sur les textes cités dans cette section, voir R. Bogaert, Les banques à Alexandrie aux époques gréco-romaine et byzantine, Anc. Soc. 23, 1992, 32, 34-39 et 42 addendum, en y ajoutant les corrections suivantes: p. 32, les trapézites Aurélioi Dionysios et Maximeinos de 201 ne sont pas des banquiers publics, comme nous l'avons dit erronément, mais des banquiers privés qui doivent être ajoutés à la fin de la page 38; p. 42 addendum: remplacer 5 textes par 4 textes et M. Chr. par W. Chr.

¹⁰ Sur les banques de change d'Alexandrie, voir Bogaert 1983a, 26-37.

¹¹ Le prêt octroyé par cette banque a eu lieu au mois de Pharmouthi de la 8^e année de Claude, c.-à-d. en 48 et non en 49, comme l'indiquent les éditeurs n. 15.

¹² Dans les deux références, le nom d'Asklépiadès a remplacé celui d'un autre banquier, Sarapion, qui a été biffé par le scribe.

¹³ Demetrius était aussi prêtre et gymnasiarque et faisait partie de ceux qui étaient exempts de taxes et nourris dans le Mouseion. Sa banque n'était pas une banque de change comme l'indiquent les éditeurs dans leur traduction.

¹⁴ Les associés ne sont pas appelés *μέτοχοι* comme dans les autres textes, mais *ἐπακολουθοῦντες*, pour souligner qu'ils étaient présents au paiement.

banque de **Ptolémaïos**: BGU III 813, 5 + BL I 68 et celle de **Dionysios et associés**: P.Med. I 62 (SB VI 9514) 89. En 201 enfin, un ordre de paiement est adressé aux trapézites **Aurélioi Dionysios et Maximeinos**: BGU I 156 (W. Chr. 175) 2.

Des banques privées, dont le nom du propriétaire n'est pas conservé, ou des banquiers inconnus sont mentionnés dans BGU IV 1167, 33-34 de 12^p¹⁵; PSI XIII 1318 I 11-12 de 31, banque de change¹⁶; BGU XI 2122, 3 de 108 et P.Col. VIII 219 (SB XII 10894) 3-4 de 140, où seul le patronyme Ptolémaïos subsiste.

On trouve la plus grande concentration de banques privées à Alexandrie pendant le règne d'Auguste: 5 banques de change et 5 banques privées, qui ne se nomment pas "banque de change", donc 10 en tout; cela ne peut être qu'une partie des banques privées existant alors à Alexandrie quand on constate que, dans une métropole comme Ptolémaïs Euergétis avec au moins dix fois moins d'habitants, il y avait vers 124 au moins 17 banques privées (voir section IV a, fin)¹⁷.

II. BOUBASTOS

Jusqu'à récemment on n'avait aucune donnée sur les banques des villes et villages du delta du Nil, appartenant à l'époque romaine. Par la publication des P.Bub. I en 1990, nous en avons les premières indications. Ces papyrus, qui ont résisté à la destruction par l'humidité parce qu'ils ont été carbonisés, comme le furent les P.Thmouïs, proviennent des archives publiques de Boubastos, une métropole sur la branche pélosiaque du Nil. Les fragments qui mentionnent *la banque publique du nome*, sont des propositions d'achat de biens publics mis en vente par le fisc et adressées au dioecète. Ce sont de 224: P.Bub. I 1 XIII [6], XIV [12], XX [6], XXI [9]; 2 VI [1], IX [9]; 3 fr. 3 [9], fr. 9 [10], fr. 11; de 221: P.Bub. I 4 XII [4], XXIII [5], XXV [5], XXVII [5], XXXV [9], XLV [2], L [5], LXIX [10].

IIA. PROSÔPITE

Voir l'Addendum, p. 173.

III. MEMPHIS

Nous avons également peu de données sur les banques à Memphis à l'époque romaine. Un seul reçu mentionne '*les banquiers publics du nome*' **Neilos et Apollônios**: P.Ross. Georg. V 15-16, I 5-8, II 8-12, daté II/III. Le texte donne une date à la ligne 13: le mois Pachon de la 16^e année, qui peut être celle de Marc Aurèle, 176, ou de Septime Sévère, Caracalla et Géta, 208.

Banques privées

Les banques privées de Memphis portent toutes l'appellation ἡ ἐν Μέμφει τοῦ δέινος τράπεζα. Les noms de 4 trapézites sont attestés: de 121 à 127/28, **Hérakleidès fils d'Anoubion**: P.Ross. Georg. II 16, 4-5, et Stud. Pal. XXII 4 II 3-4, III 3-4 + BL IV 96; en 155/56, **Apollônios fils d'Asklépiadès**: P.Lond. II 317 p. 209 (W. Chr. 31) 10-11; en 156, **Sarapion fils d'Areios, archiprêtre du temple d'Hadrien de la ville des Memphites**: ibid. l. 3-4, et en 212 **Bernikianos fils de Méthysion**: P.Lond. III 1164 b. 8 p. 157.

¹⁵ Ce texte mentionne une habitation dans la stoa Tétragone, qui était auparavant une banque. C'est le seul renseignement que nous ayons sur le lieu d'une banque à Alexandrie.

¹⁶ Voir sur le texte Bogaert 1983a, 31-32.

¹⁷ Sur la population d'Alexandrie et des métropoles, voir R.S. Bagnall et Br. W. Frier, *The demography of Roman Egypt*, Cambridge 1994, 54-55.

Du II^e siècle date Stud. Pal. XXII 3, 2-3, qui mentionne un banquier Παι[---] ου et du III^e siècle, un compte privé provenant de Memphis qui cite une banque sans autre spécification¹⁸.

IV. ARSINOÏTE

Ce nome exceptionnel parmi les circonscriptions de l'Égypte avec ses 3 districts (μερίδες) divisés en toparchies, avec, à l'époque romaine, ses 3 stratèges, réduits à 2 au début du règne d'Antonin le Pieux (première mention du stratège des mérides de Thémistos et de Polémon: P.Oslo III 89, 1-2, du 23 octobre 138), avec sa métropole qui a porté 3 noms différents: Crocodilopolis de 260/59 jusque vers 113^a, Ptolémaïs Euergetis de 116/15 à 348^p et Arsinoïton polis du I^{er} siècle après J.-C. jusqu'au VIII^e siècle¹⁹, a connu aussi le plus grand nombre de banques de la chôra, tant publiques que privées, ce qui ressort d'environ 450 documents dont 233 appartiennent à l'époque romaine. Nous divisons cette section III en 3 parties: les banques de la métropole, celles des villages du nome et celles situées dans l'Arsinoïte qu'on ne peut attribuer à l'une ou l'autre des 2 parties précédentes.

a) Ptolémaïs Euergetis²⁰

La *banque publique* s'appelle ή εν Πτολεμαίδι Ευεργέτιδι (δημοσία) τράπεζα²¹ ou τράπεζα μητροπόλεως²² ou simplement (δημοσία) τράπεζα²³. De cette banque dépendait une caisse spéciale appelée au I^{er} siècle ή εν Πτολεμαίδι Ευεργέτιδι του 'Αρσινοίτου νομαρχίας τράπεζα²⁴ et au début du II^e siècle ή εν Πτολεμαίδι Ευεργέτιδι έγκυκλίου τράπεζα²⁵. Qu'il y eût bien 2 banques publiques dans la métropole est prouvé par P.Mich. II 121 recto I, i, 4 et IV,

¹⁸ Texte édité par C. Wessely dans Verh. kgl. Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig, phil.-hist. Klasse 36, 1885, p. 243 fragm. 4 verso, texte non repris dans SB, parce qu'il nécessite une vérification (SB II p. 19).

¹⁹ Voir sur ces dates et les textes qui mentionnent ces trois noms L. Casarico, Aegyptus 67, 1987, 154-159 et 166-170; voir aussi J.P. Oates, Ptolemais Euergetis and the City of the Arsinoites, BASP 12, 1975, 113-120.

²⁰ Nous nommons ainsi la métropole, parce que Arsinoïton polis ne se rencontre qu'une fois (P.Gen. I 43, 8) dans les textes bancaires de l'époque romaine.

²¹ P.Tebt. II 587 descr. de 16, 6 ou 5^p, la plus ancienne mention de δημοσία τράπεζα; P.Tebt. II 580 descr. de 155.

²² BGU IX 1896, 140, 145 et 1897, 85, 92, 100, 109, 149, 153, 161, 165, deux textes de 166.

²³ BGU III 748 III 1 + BL I 64: τράπ(ε)ζα + date; SB V 7599, 22-23 (95): ή επί τών τόπων δημοσία τράπεζα; P.Fam. Tebt. 8, 23 (103-114) (voir infra n. 57); SB XVI 12504, 14 (135/36); P.Tebt. II 329, 7 (139); P.Petaus 22, 35 (185); P.Flor. II 231, 7 (255 à 265): τής δημοσίας, τραπεζής étant sous-entendu. Ce texte n'est pas daté, mais mentionne l. 17 l'intendant Palas, qui est attesté de 255 à 265: voir D. Rathbone, Rationalism and Rural Society in Third-Century A.D. Egypt. The Heroninos Archive and the Appianus Estate, Cambridge 1991, 74 n^{os} 19 et 316-317; P.Stras. 295, 2 (2^e moitié III^e siècle). Nous avons attribué cette banque à la métropole sur base de critères internes: ainsi P.Petaus 22 concerne une proposition d'achat de terres appartenant à l'État situées au village de Syron. Cette proposition est adressée au stratège du district d'Hérakleidès par des habitants de la métropole; donc, la banque où le prix d'achat et les taxes seront payés ne peut être que celle de Ptolémaïs Euergetis.

²⁴ P.Mich. V 235, 3-4 (41); P.Tebt. II 350, 3-4 (70/1).

²⁵ BGU III 914, 3-4 + BL I 83 et III 15 (113); P.Mich. XI 625, 2-3 (121). Dans P.Lond. II 297b p. 110-111, 2-3 de 119, la banque publique n'est pas nommée, mais le compte est au nom des mêmes nomarques que ceux nommés dans le texte précédent de 121.

xii, 2-3 de 41, où on cite 'la banque publique désignée' (ἀποδεδειγμένη et καταδεδειγμένη) de la métropole. Après 121 et avant 139, cette caisse spéciale, qui réceptionnait les taxes indirectes, qui étaient de la compétence du nomarque et parmi lesquelles les droits de mutation (ἐγκύκλιον) étaient les plus importantes, fut absorbée par la δημοσία τράπεζα. À partir de 139 au plus tard, les taxes contrôlées par le nomarque étaient payées à la banque publique au compte du ou des nomarques²⁶.

Les banquiers publics qui, comme nous l'avons vu, étaient au II^e siècle des fonctionnaires liturgiques au nombre de 2 à 5, s'appelaient δημοσίων (sous-entendu χρημάτων) τραπεζίται²⁷, et en 194 nous y trouvons aussi le synonyme βασιλικοί τραπεζίται. Nous ne connaissons que 5 noms de banquiers publics de la métropole: **Dôrion** en 16, 6 ou 5^p: P.Tebt. II 587 descr.; **Deios fils de Deios et Sabeinos anciens gymnasiarques et associés** (donc 2 ou au maximum 3 autres banquiers) en 155²⁸, et **Loukrétios Neilos ancien agoranome et gymnasiarque en fonction et Sabeinos et associés** en 194²⁹.

²⁶ Sur les taxes contrôlées par les nomarques, voir S.L. Wallace, *Taxation in Egypt from Augustus to Diocletian*, Princeton 1938 [New York 1969] 227-231 et 234. Le compte des nomarques est cité dans P.Tebt. II 329, 7 (139); 580 descr. (155). Plus tard au III^e siècle on trouve l'expression ὁ τῆς νομαρχίας λόγος sans mention de la banque publique, par exemple dans BGU II 337 (W. Chr. 92) I 25 (II/III); P.Stras. I 62, 4 (229/30); O.Mich. 11, 4 (243); O.Meyer 42, 4 (264/65) et introduction.

²⁷ P.Mich. ined. 1-2 de 122/23; ce texte sera édité par P.J. Sijpesteijn, qui m'en a communiqué une transcription, pour laquelle je le remercie; P.Flor. I 67, 44-45 (147/48; le texte date de 161-169); BGU III 707, 7-8 de 179/80 ou 181/82.

Lorsqu'on trouve dans les textes l'expression δημοσίων τραπεζιτῶν sans abréviations, celle-ci ne révèle pas si δημοσίων est un adjectif simple ou substantivé. Lorsque dans un autre cas que le génitif les formes ne sont pas abrégées, on trouve toujours à Ptolémaïs Euergétis la forme substantivée δημοσίων sous-entendu χρημάτων, 'banquiers des deniers publics', voir P.Berl. Frisk 1, 14, 1; 16, 2; 17, 1; 29, 1; 33, 1; P.Col. II 1 recto 4 col. 13, 1-2; 16, 2. C'est donc complètement à tort que les éditeurs de ces papyrus ont considéré δημόσιος comme un adjectif, et non comme un substantif et ont complété partout δημ(οσίους) τραπεζίταις au lieu de δημ(οσίων) τραπεζίταις. À l'époque byzantine, on emploie, comme nous le verrons dans notre prochain article, οἱ τοῦ νομοῦ δημοσίων χρημάτων τραπεζίται, et les banquiers municipaux s'appellent dans les textes τραπεζίται πολιτικῶν (voir section XVI). Le problème est différent à Oxyrhynchos (voir section VI).

²⁸ Nous possédons environ 60 mentions de ces banquiers, toutes de l'année 155, pour la grande majorité dans P.Berl. Frisk 1, 1, 1; 2, 1; 3, 1 etc. jusque 38, 1, et dans P.Col. II 1 recto 4, 1, 1; 2, 1; 3, 1 etc. jusque 19, 1; d'autres fragments de ce grand rouleau de quittances sont BGU XIII 2270, 1; 2271 a 1, b 1, c 1; SB XVI 13060, 1, et le P.Graux 30, qui sera édité par S. Kambitsis.

Rien ne permet d'affirmer que Sabeinos fût identique avec Sabeinos, banquier privé dans le quartier des Trésoriers de 130 à 151 (voir infra), comme le supposent les éditeurs de P.Col. II 1 recto 4, introduction p. 99-100, car le nom est très répandu en Égypte romaine, mais ce n'est pas à exclure a priori; cf. Fr. Oertel, *Die Liturgie*, Leipzig 1917 [Aalen 1965], 249 n. 2. Six autres ex-gymnasiarques qui portent le nom de Sabeinos et qui sont certainement des personnes différentes, parce qu'il y a des différences dans leurs noms et leurs titres, sont attestés pour les années 129 à 172; voir P.J. Sijpesteijn, *Nouvelle liste des gymnasiarques des métropoles de l'Égypte romaine*, Zutphen 1986, n^{os} 59, 66, 69, 138, 156a et 179.

Tous les éditeurs de ces textes, à l'exception de H.M. Hendriks et K.A. Worp (SB XVI 13060), ont complété le titre γεγυμ(νασιαρχηκότι) parce que, cités séparément, seul Sabeinos porte parfois le titre d'ancien gymnasiarque (P.Berl. Frisk 1, 3, 1; 19, 1; P.Col. II 1, recto 4, col. 7, 1; 8, 1; 15, 1), mais le plus souvent il est cité sans titre (P.Berl. Frisk 1 col. 12, 14, 15, 17, 20, 24, 25, 27-29, 31; P.Col. II 1 recto 4 col. 1, 2, 5, 10, 13, 14, 19); BGU XIII 2271 b 1. Deios seul est cité dans 4 textes seulement: P.Berl. Frisk 1 col. 8 et 18; P.Col. II 1 recto 4, col. 9 et BGU XIII 2271, fr.a., sans aucun titre. Si d'autre part Sabeinos seul avait été ex-gymnasiarque, il avait la préséance et aurait dû être cité en premier lieu avec son titre, suivi de Deios sans titre et ceci non seulement pour des raisons protocolaires, mais aussi de clarté; cf. par

Banques privées

À l'époque romaine, les banques privées sont très nombreuses dans la métropole. Beaucoup d'entre elles ne portent pas seulement le nom de leur(s) propriétaire(s), mais aussi souvent l'indication de l'emplacement de la banque dans la ville: un quartier ou une rue, un portique ou une agora, la proximité d'un sanctuaire ou d'un théâtre³⁰. Cet usage est encore attesté à Oxyrhynchos (voir section VI). Nous avons dénombré 27 appellations différentes de banques selon leur emplacement, que nous allons traiter en premier lieu en les ordonnant par ordre alphabétique, afin de faciliter les recherches, et en indiquant la durée attestée de l'existence de chaque banque.

1. La banque **'Αγορᾶς** (117/38-151). Trapézites: **A[pollônios] fils de Théogéiton**: BGU III 986, 4-5 (117/38) + BL VI 14; **Théogéiton**: CPR I 17, 4 (138), vraisemblablement le fils du précédent; **Apollônios**: BGU III 702 (M. Chr. 333) 4-5 (151), vraisemblablement fils et petit-fils des banquiers précédents, voir aussi banque n^o. 2.

2. La banque **'Αγορᾶς ἱματίων** (102-109). Trapézites: **Philos alias Isidôros**: BGU I 44, 9 (102) + BL I 11; II 415 (M. Chr. 178) 1, 12, 26 (103); **Achilleus**: BGU I 196 (M. Chr. 163) 15 (109). Voir aussi banque n^o 1.

3. La banque **'Αθηνᾶς** ou **πρὸς τῇ 'Αθηνᾷ** ou **πλησίον τῆς 'Αθηνᾶς** (141-161)³¹. Trapézites: **Sabeinos**: BGU II 472 II 4 (141); **Hérakleidès**: BGU II 445, 8 (148/49) + BL I 437. Le nom du banquier n'est pas conservé dans PSI VI 714, 9 (161) et SB XVIII 13764, 16-17 (148-161). Dans ce dernier texte, la banque est spécifiée 'banque de change'.

4. La banque du quartier **Βιθυνῶν** (88-146 ou 147)³². Trapézites: **Sarapion**: SB XVI 12758, 11 (± 88); **Ptolémaïos fils de Chairémon**: P.Mon. III 1, 94, 7 (98-102) et P.Kron. 7, 23 (107), banque de change; **Dioskoros fils de Dioskoros**: PSI VIII 921, 3 (143/44) et P.Stras. 343, 5 (146 ou 147)³³.

exemple: BGU I 121, 2 et P.Oxy. VIII 1132, 9-10. Sijpesteijn *o.c.* cite un ex-gymnasiarque Deios en 131 (n^o 63) et un autre en 135 (n^o 74). Il faut donc ajouter celui de 155 et compléter partout dans les textes du rouleau de quittances qui se rapportent aux 2 banquiers γεγυμ(νασιαρχηκόσι), comme dans SB XVI 13060.

²⁹ BGU I, 121 (W. Chr. 184) 1-3. Ce sont ces banquiers qui se nomment 'banquiers royaux' un terme ptolémaïque (voir P.Fay. 17, 5 de 121^a + BL 127); P.Berl. Zill. 1, 51 de 156/55 et P.Med. I 33, 2-3 de 126/25), qui réapparaît à l'époque romaine (II^e siècle), non seulement à Ptolémaïs Euergétis, mais aussi à Oxyrhynchos (section VI), Apollinopolis Heptakomias (section IX) et dans une métropole inconnue (section XVI).

³⁰ Généralement, le nom du propriétaire précède le mot τράπεζα et le nom de l'emplacement le suit, mais dans les appellations des banques qui portent les numéros 9, 21 et 27 l'emplacement et le nom du propriétaire devancent le mot 'trapeza'.

³¹ Athéna désigne probablement ici une déesse égyptienne: Thoëris ou Nêith; voir W.J.R. Rübsam, *Götter und Kulte während der griechisch-byzantinischen Zeit*, Bonn 1974, 36-37, 191; J. Quaegebeur - W. Clarysse - B. Van Maele, *Athena, Nêith and Thoëris in Greek Documents*, ZPE 60, 1985, 219. Athéna dans nos textes semble être une indication de lieu, mais un 'quartier d'Athéna' n'est pas attesté, de même qu'il n'existe aucune preuve directe de l'existence d'un temple d'Athéna dans la métropole.

³² Il y avait 2 quartiers de Bithyniens à Ptolémaïs Euergétis: Βιθυνῶν ἄλλων τόπων et Βιθυνῶν Ἰσίουος, mais, dans nos 5 références, la deuxième partie du nom manque; dans PSI VIII 921, 3 ἄλλων τόπων a été restitué. Sur les quartiers de la métropole, voir S. Daris, *I quartieri di Arsinoe in età romana*, *Aegyptus* 61, 1981, 143-154.

³³ P.Stras. 343 a été daté de 146-157 par les éditeurs, parce que de l'année du règne d'Antonin le Pieux il ne reste que l. 1]ατου, donc la 9^e, 10^e ou la 19^e année, mais comme le banquier Dioskoros est attesté en 143/44, nous croyons que l'on peut supprimer la possibilité de la 19^e année. Ligne 6 après

5. La banque **πλησίον τῆς Δημητρίου Πύλης**, près de la porte du Démétrion (129)³⁴. Trapézite: **Areios**: BGU XIII 2342, 4-5.

6. La banque du quartier **Γυμνασίου** (83-159). Trapézites: **Kastor**: BGU XI 2099, 2 (83); **Didymos**: P.Fam.Tebt. 3, 18 (92); **Didymos**: BGU II 645, 1 (139/40); **Sarapion**: P.Aberd. 179, 14 (138-160/61); le nom du banquier y est restitué par l'éditeur, qui se fonde sur le texte suivant: BGU II 427, 4 (159). Voir aussi banque n° 17.

7. La banque **πλησίον τοῦ Ἑρμαίου** (106-158)³⁵. Trapézites: **Théon**: P.Soter. 24, 1-2 (106); **Isidôros**: CPR I, 230, 6-7 (157/58) + BL I 122, et P.Flor. I 44, 5-6 (158). Dans ces deux derniers textes, Isidôros porte un second nom qui se termine par **..nikos**.

8. La banque du quartier **Ἑρμοῦθιακῆς** (103)³⁶. P.Stras. 582, 6-7. Le nom du trapézite n'a pas été conservé.

9. La banque **πρὸς τῷ Θεάτρῳ** (158). Trapézite: **Ma[i]jeus** ou **Ma[r]jeus** ou **Ma[r]jeis**³⁷: P.Mon. III 1, 96, 5-6.

10. La banque du quartier **Ἱερᾶς Πύλης** (124). Trapézite: **Dionysios alias Chairémon**: P.Lond. II 298 p. 206 (M. Chr. 332) 9-10 et P.Hamb. I 33 II 20, daté du II^e siècle, mais qu'on peut placer vers le milieu de la première moitié de ce siècle (voir infra n. 58).

11. La banque du quartier **Κλεοπατρίου** (44)³⁸. Trapézite: **Akésilaos**: SB IV 7465, 2. Voir aussi la banque n° 18.

12. La banque du quartier **Λυκίων** (108). Trapézite: **Héras fils d'Akésilaos**: BGU III 982, 2. Si le banquier Akésilaos de 44 a eu un fils à un âge avancé, on ne peut exclure la possibilité que Héras soit le fils de ce dernier.

13. La banque du quartier **Μακεδόνων** (79-161). Trapézites: **Léonidas**: BGU III 981 II (79); **Pappion**: BGU IV 1065, 2 + BL I 93 (97); **Sabinos**: SB X 10723, 15-16 (161 ? ou une date antérieure); **Souchammon**: ibid. 8-9 (161 ?). Cette diagraphé de la banque de Souchammon concerne le remboursement d'une dette consignée dans une diagraphé de la banque de Sabinos. Comme nous ne connaissons pas l'espace de temps qui sépare les 2 actes, il est impossible de dire si Souchammon est le successeur de Sabinos ou un concurrent établi dans le même quartier, ce qui est possible: (voir n. 41).

τραπέζης, les éditeurs ont lu βα, ce qui est incompréhensible. Un dessin du passage, qui m'a été envoyé aimablement par J. Gascou a été déchiffré par W. Clarysse, qui a lu βιθ, donc Βιθ(ονών). Je remercie nos deux collègues pour leur précieuse collaboration.

³⁴ Sur le temple et le culte de Déméter dans la métropole, voir Rübsam, *o.c.* (n. 31), 41-43.

³⁵ Hermès a été identifié dans l'Arsinoïte avec le dieu égyptien Thot. L'Hermaion est donc vraisemblablement un temple du dieu Thot; voir Rübsam, *o.c.* (n. 31), 37-38.

³⁶ Le nom de ce quartier semble être dérivé de Ἑρμοῦθις, épithète d'Isis comme puissance chthonienne, divinité de la fertilité agraire; voir Fr. Dunand, *Le culte d'Isis dans le bassin oriental de la Méditerranée. I Le culte d'Isis et les Ptolémées = Études préliminaires aux religions orientales dans l'Empire romain* 26, Leiden 1973, 91.

³⁷ Le nom a été transcrit Μα[.]εῦτος ou Μα[.]εῖτος (n. 6). Cela donne 3 noms possibles bien attestés: Μαιεῦς, εῦτος, Μαρεῦς, εῦτος et Μαρεῖς, εῖτος: voir Preisigke, *Namenbuch*, 202, 206, et Forraboschi, *Onomasticon*, 185 et 187.

³⁸ Le nom de ce quartier permet de supposer qu'il y eût un sanctuaire dédié à une reine Cléopâtre de la dynastie lagide; voir Rübsam, *o.c.* (n. 31) 23.

14. La banque du quartier **Νεμεσίου** (150/51)³⁹. Trapézites: **Héron**: P.Gent inv. 30 recto 1⁴⁰; **Hérakleidès**: BGU XI 2052, 8 (II), banque de change.

15. La banque du quartier **Πλατείας**, de la Grand'rue (109). Trapézite: **Sarapion**: SB XVIII 13239, 2-3.

16. La banque **Πλατείας ἀγορανομείου**, de la rue de l'Agoranomeion (102). Trapézite: **Ammônios**: SB XVIII 13233, 1-3.

17. La banque **Πλατείας γυμνασίου**, de la rue du Gymnase (131-166). Trapézites: **Didymos fils de Ptolémaïos**: P.Mich. IX 572, 3-5 (131); **Sarapion**: P.Gent 30 recto 8 (150/51) (voir n. 40); **Aïlios Europos**: P.Vars. 10 I 10 (πρὸς τῷ Γυμ[ν]ασίῳ), 21-22, II 4-5) + BL Konkordanz 267 (156); **Sarapion**: BGU II 607, 4-5 (163); CPR I 16, 7 (163); **Didymos**: BGU IV 1016, 4-6 (166). Si le Sarapion de 150 était identique avec celui de 163, il y avait en 156 deux banques privées dans cette rue. Voir aussi banque n° 6.

18. La banque **Πλατείας Κλεοπατρίου**, de la rue du Kléopatrion (148/49). Trapézites: **Ammônios**: BGU II 445, 6 + BL I 46 et **Hérakleidès**, ibid. l. 8-9⁴¹. Voir aussi la banque n° 11.

19. La banque **Πλατείας ἀντικρυσ ἱεροῦ Τύχης** (147)⁴². Trapézite: **Korax**: P.Coll. Youtie I 25, 4-5. Voir aussi la banque n° 24.

20. La banque **Πτερούιτος [οἴ]κου** (143). Trapézite: **Sarapion**: P.Fay. 96 (W. Chr. 313) 3-4 et SB I 5168, 11⁴³.

21. La banque **πρὸς τῷ Σεβαστείῳ**, près du temple d'Auguste (147)⁴⁴. Trapézite: **Théon**: BGU I 88, 3.

22. La banque **Στοᾶς Ἀθηνᾶς** (136-166). Trapézites: **Maron** (?): P.Fay. 155 descr. (136); **Sarapion**: SB XVIII 13319, 4-5 (146); **Dioxénos alias Sarapion**: BGU XI 2043, 10 (150); l'emplacement n'y est pas donné; P.Lond. II 320 p. 198 (M. Chr. 177) 5 + BL I 263 (157/58); CPR I 206, 10 (138-161); P.Lond. II 333 p. 199 (M. Chr. 176) 5-6 (166); [--]: CPR I 231, 2 + BL I 122 (II). Voir aussi la banque n° 3.

23. La banque du quartier **Ταμείων**, des Trésoriers (4^a-166)⁴⁵. Trapézites: **Dionysios**: P.Köln. I 54, 1-2 (4^a); **Eirénaios**, banque de change: PSI IV 918, 5 (38/9); **Amyntas**: P.Oxy. Hels. 30, 2-3 (77); **Hérakleidès**, banque de change: CPR I 1 (M. Chr. 220; Stud. Pal. XX 1) 13, 30 (83/4); **Sarapion**: P.Grenf. II 43, 1-3 (92) et P.Ryl. II 174 (Sel. Pap. I 74) 12-13 + BL IV 73 (98); **Harpochration**: ibid., 10, 27 (112); **Ptolémaïos fils de Ptolémaïos**: SB XII 10887, 16-17 (119) (voir infra n. 77); les associés **Apollônios et Sabinos**: P.Mert. II 67, 4-5 (130) et SB XII 10786, 8-9 et 10787, 7-8 (133); **Apollônios**, probablement le même que le précédent: P.Ross. Georg. II 18,

³⁹ Ce quartier doit son nom à un temple de la déesse Némésis ou Isis, qui a été identifiée avec elle; voir Rübsam, *o.c.* (n. 31) 54.

⁴⁰ Texte édité dans la dissertation de Jacques France, *Theadelphia in de Romeinse Periode. Een bijdrage op basis van onuitgegeven papyri in de Universiteitsbibliotheek te Gent. Katholieke Universiteit Leuven 1994*, n° 8.

⁴¹ Ce texte montre clairement qu'en 148/49 il y avait 2 banques privées dans cette même rue du Kléopatrion. En effet, les deux opérations: prêt et remboursement, ont eu lieu la même année, et la banque d'Hérakleidès était située *πρὸς τῇ ἀ(ὕτῃ) π[λ]ατε[ί]α*. C'est aussi l'opinion de J.H. Schreiner, *Greek Papyri from the Oslo Collection*, Symb. Osl. 44, 1969, 150.

⁴² Voir sur ce temple de Tyché Rübsam, *o.c.* (n. 31) 44.

⁴³ Selon SB I 5168, 11, qui mentionne l. 7 la 7^e année (143/44) d'Antonin, la banque de Sarapion était située 'dans la métropole' et donc Πτερούιτος οἴκου doit être un lieu de la ville, mais il n'est pas autrement connu; voir Bogaert 1988b 219 et n. 36.

⁴⁴ Sur le culte d'Auguste dans la métropole, voir Rübsam, *o.c.* (n. 31) 25.

⁴⁵ Sur cette banque, voir Bogaert 1983, 39-42.

221 (140); **Sabeinos**, probablement l'ancien associé d'Apollônios: P.Tebt II 389 (M. Chr. 173) 4 (141); BGU III 697 (W. Chr. 321) 4 (145) et PSI III 159, 4-5 (151); **Hermas**: P.Grenf. II 51, 3-4 (143); **Sarapion**: CPR I 14 (Stud. Pal. XXII 172) 2 (166); P.Lond. II 332 p. 210 (Sel. Pap. I 75) 6 (166). Dans P.Lond. III 1179, 95 p. 144 (II), le nom du trapézite n'a pas été conservé.

L'existence de banques privées dans ce quartier est attestée de 4^a à 166, donc pendant 170 ans⁴⁶. Il y a eu probablement 3 ou 4 banques différentes, puisqu'une banque de change y existait en 38/9 et 83/4, que les associés Apollônios et Sabeinos semblent avoir eu chacun leur propre banque à partir de 140 au plus tard, et que Hermas a été un autre banquier contemporain de Sabeinos, à moins qu'il ne fût le successeur d'Apollônios. Des 11 banquiers connus, la carrière la plus longue fut celle de Sabeinos, de 130 à 151 ou 21 ans.

24. La banque **ἀντικρος Τυχαίου**, en face du temple de Tyché (142 - 138-161). Trapézite: **Mélas**: P.Tebt. II 398, 4-5 (142); SB XIV 11628, 6 (148)⁴⁷; P.Tebt. II 395, 3-4 (150) et SB XVIII 13228, 2, 11 (138-161). Cette banque est à notre avis à distinguer de la banque 19 parce que, en 147, donc pendant la gestion de Mélas, celle-ci était la propriété de Korax.

25. La banque du quartier **Φανησίου** (94-I/II)⁴⁸. Trapézites: **Aphrodisios**: SB XVIII 13786, 2-3 (94); **Didymos**: CPR I 187, 8 (I/II).

26. La banque du quartier **Φρέμει** (105-169)⁴⁹. Trapézites: **Anoubion**: BGU I 281, 16-17 + BL I 35 (98-117); Stud. Pal. XXII 76, 2-3 (105)⁵⁰; [...] **ου**: BGU I 193 II (M. Chr. 268) 16 (136); **Didymos ancien cosmète**: P.Bas. 4, 4 (141); P.Mon. III 1, 81, 5-7 (142); CPR I 15, 4 (149); P.Mon. III 1, 101 2-3 (150); P.Lond. II 336 p. 22 (M. Chr. 174) 6 (167); P.Stras. 204, 6-7 (161-169); **Ptolémaïos**: SB X 10565, 5-6 (155). En 155, il y avait donc deux banques privées dans ce quartier. Didymos a été banquier pendant au moins 26 ans.

27. La banque du quartier **Χηνοβοσκίων**, des Fermes d'élevage d'oies⁵¹ (128/29). Trapézite: **Markos Longeinios alias Sarapion**: P.Lond. II 196 p. 154 (M. Chr. 87) 38-39⁵².

⁴⁶ Les éditeurs de P.Mert. II 67 n. 8 disent que la banque du quartier des Trésoriers est attestée, même à l'époque arabe, mais ils ne donnent aucune référence. Ils doivent confondre la banque et le quartier des Trésoriers qui est attesté encore en 629 ou 649 (CPR VII 51, 12 et verso 1).

⁴⁷ Voir sur ce texte Bogaert, Trap. Aeg. 418-419.

⁴⁸ Selon G. Ronchi, *Lexicon Theonymon Rerumque Sacrarum et Divinarum ad Aegyptum pertinentium* V, Milan 1977, 1124, le nom de ce quartier serait dérivé d'une divinité Phanès appartenant au système orphique et représentant le principe de la vie. Voir sur cette divinité K. Preisendanz, RE XIX 2, 1761-1774 s.v. Phanès.

⁴⁹ Le nom de ce quartier a été étudié par Cl. Dolzani, *Aegyptus* 63, 1983, 172-175, qui propose avec beaucoup vraisemblance d'y voir un nom dérivé de Prémarrès, qui n'est autre que le nom du pharaon Amenemhet III, qui a été divinisé et adoré surtout dans le Fayoum, où il avait fait beaucoup de bien; voir Rübsam, *o.c.* (n. 31) 58, 84, 91, 161.

⁵⁰ Ce papyrus a été daté par l'éditeur du II^e siècle, parce que le nom de l'empereur n'a pas été conservé, or Anoubion est attesté sous le règne de Trajan et le nom du mois Néos Sébastos disparaît des datations après 129 (voir F. Hohmann, *Zur Chronologie der Papyrusurkunden*, Berlin 1911, 65-66). Donc dans la lacune l. 5, il faut restituer [Τραία]νοῦ; (voir G. Bureth, *Les titulatures impériales dans les papyrus, les ostraca et les inscriptions d'Égypte*, Bruxelles 1964, 50). La 9^e année (l. 4) est donc 105.

⁵¹ Il y avait 2 quartiers Χηνοβοσκίων dans la métropole: Χηνοβοσκίων ἐτέρων et Χηνοβοσκίων πρώτων. Notre banque se trouvait dans l'un des deux; voir Calderini, *Diz.* V, Milan 1987, 122 s.v. Χηνοβοσκίων.

⁵² Le papyrus provient d'Alexandrie et est daté de 141, mais le prêt qui a été accordé par la banque de Markos Longeinios date probablement de la 13^e année d'Hadrien, 128/29; voir P.M. Meyer, *Papyrus Cattaoui II Kommentar*, Archiv 3, 1906, 95.

Contrairement à Calderini⁵³, nous avons traité séparément les banques dont l'indication de l'emplacement était partiellement différente, comme dans les banque n^{os} 1 et 2, 3 et 22, 6 et 17, 11 et 18, 19 et 24, parce que dans aucun cas, le même trapézite a dirigé 2 banques dont l'appellation n'était que partiellement identique et parce que les banques 19 et 24 avaient en 147 deux dirigeants différents: Korax et Mélas. Nous venons de constater qu'à Ptolémaïs Euergétis il y eut, à l'époque romaine, au moins 27 banques privées que l'on distinguait aussi par leur emplacement, en 13 cas, un quartier de la métropole qui en comptait 36. Les mieux attestées sont les banques dans le quartier des Trésoriers et dans Phremei. Jusqu'à présent, 12 banques ne sont signalées que dans un seul texte (n^{os} 5, 8, 9, 11, 12, 15-16, 18-21, 27).

Beaucoup d'autres banques privées de la métropole sont, comme partout en Égypte, distinguées seulement par le nom de leur propriétaire. Nous les donnons ci-dessous dans l'ordre chronologique: en 41, **Hérakleidès**: PSI X 1131, 15 + l'index p. 186; en 46/7, **Arei[os]**: BGU I 177 (M. Chr. 253) 10⁵⁴; dans la 1^{ère} moitié du I^{er} siècle, **Prô** () et **Er** (): PUG II 61, 1-2⁵⁵; en 83/4, **Isidôros**: CPR I 1 (M. Chr. 220; Stud. Pal. XX 1) 14, 30; en 99-100, **Sambas alias Didymos**: P.Fay. 100, 23; P.Stras. 151 (SB V 8941) 14; P.Stras. 886 11-12⁵⁶; en 109, **Apion**: SB XVIII 13239, 16; en 103-114, **Pontion**: P.Fam. Tebt. 8, 1⁵⁷; en 114, **Apollônios ancien gymnasiarque**: P.Kron. 53, 3; en 125-129, **Marion**: P.Gen. II 102, 12; vers 124, **Antiphilos**: P.Hamb. I 33 II 2⁵⁸; **Agathos Daimon**: ibid. II 11; **Hermias**: ibid. II 16; **Dionysios alias Chairémon**: ibid. II 30 (cf. banque n^o 10); **Didymos**: ibid. III 6; **Isidôros**: ibid. III, 10,15; **Ptolémaïos**: ibid. III 21, 24; sous Antonin (138-161), **Mélanos**: P.Bour. 15, 109 + BL IV 10; au II^e siècle, **Hérakleidès**: CPR I 211, 4; **Sarapion**: CPR I 139, 3; **Souchas**: P.Lond. III 1179 p. 146, 73; au II^e/III^e siècle, **Aurélios Harpokration**: CPR I 9, 3 + BL I 111; en 226, **Eutélès**: P.Gen. I 43, 11 + BL I 163.

⁵³ A. Calderini, Censimento, Aegyptus 18, 1938, 253 n^{os} 16, 17, 20.

⁵⁴ Le texte a 'Αρει., mais il faut 2 lettres au génitif. Le nom d'un banquier Areios est connu dans la métropole en 129; voir banque n^o 5.

⁵⁵ L'éditrice a lu l. 1/2 ἀπὸ τ(ῆς) / τ(ραπέζης) Ερω() κ(αί) Ερ(). Cette lecture est impossible, parce que τράπεζα n'est jamais abrégé τ() et parce que le nom du banquier précède normalement τρ(). Selon la photo, il faut lire au début de la ligne 2 Πρω(), τραπεζης étant sous-entendu. W. Clarysse a bien voulu confirmer ma lecture. Comme il s'agit dans cette copie d'une diagraphé du paiement du prix de 1/4 aroure de terre située à Ptolémaïs Euergétis, il est plus que probable que cette banque y était située.

⁵⁶ Le premier texte concerne la vente d'une maison située à Théadelphie (Thém.), les deux autres se rapportent à la vente d'une maison, la même, à Soknopaiou Nésos (Hèr.); la banque était probablement située dans la métropole.

⁵⁷ La banque de Pontion doit être située dans la métropole, car le document qu'elle a établi est adressé à Didymé fille de Lysimachos, qui habite le quartier des Trésoriers (P.Fam. Tebt. 23, 23 de 123). Cette banque n'est pas mentionnée dans P.Hamb. I 33 II 4, comme le dit l'éditeur n. 1. La banque publique citée P.Fam. Tebt. 8, 23 se trouvait donc aussi dans la métropole.

⁵⁸ Ce texte a été daté de la deuxième moitié du II^e siècle par l'éditeur P.M. Meyer, plus précisément dans les années 150-170. Il s'est fondé sur la liste de banquiers dressée par Fr. Preisigke, Girowesen im griechischen Ägypten, Strasbourg 1910 [Hildesheim - New York 1971] 33-34, qui donne au n^o 28: Isidôros en 158 et aux n^{os} 34 et 35: Didymos en 167 et 168, noms qui se retrouvent dans P.Hamb. I 33 III 6, 10, 15. Mais Preisigke donne aussi au n^o 11 Dionysios, banquier en 124, dont le nom complet est Dionysios alias Chairémon, directeur de la banque n^o 10 en 124. Les 6 autres trapézites de notre texte étaient donc contemporains de ce Dionysios en 124 ou dans une année peu avant ou peu après cette date, donc vers le milieu de la première moitié du II^e siècle.

Dans les textes suivants, le nom du trapézite a complètement ou partiellement disparu: P.Tebt. Tait 49 fr. 3, 4 (89)⁵⁹; CPR I 213, 2 (II); 136, 1 (1^{ère} moitié III).

Le nombre de banques privées connues dispersées dans la métropole vers le milieu de la première moitié du II^e siècle est assez considérable. Outre les 7 banques attestées vers 124 et celle de Marion de 125-129, 9 autres banques travaillaient dans la ville: les banques n^{os} 1, 4, 5, 6, 7, 13, 23, 26, 27, en tout donc 17 établissements, ce qui est beaucoup plus qu'à Athènes au IV^e siècle avant J.-C., où l'on ne connaît que l'existence simultanée de 5 à 6 banques⁶⁰. Cela prouve l'expansion que la banque a prise en Égypte gréco-romaine, où l'on constate que déjà au milieu du III^e siècle av. J.-C. entre 257 et 246, un homme d'affaires comme Zénon a travaillé avec 9 banques différentes⁶¹.

b) Villages de l'Arsinoïte

Jusqu'en 1975, année de la publication de P.Mich. XII 640 du I^{er} siècle, qui mentionne une banque publique au village de Kerkesoucha, on n'avait aucune preuve directe dans la documentation grecque qu'il y eût des banques publiques dans les villages de l'Égypte. Fr. Preisigke en a conclu que l'administration financière romaine avait supprimé les filiales que les banques des métropoles avaient dans les villages à l'époque ptolémaïque, et il fut suivi entre autres par U. Wilcken, Fr. Oertel et A.C. Johnson (Bogaert 1989, 226 et n. 145). Or il nous semble qu'a priori une telle mesure est tout à fait invraisemblable. En effet, les sitologues, qui réceptionnaient dans les greniers publics les impôts en nature, comme les trapézites publics réceptionnaient les taxes en argent, étaient établis partout dans les villages, de même que les percepteurs des taxes en argent (πράκτορες ἀργυρικών). Ceux-ci devaient verser les sommes perçues à la banque publique au fur et à mesure de leur perception. Selon les listes de taxes publiées, ces versements se sont faits à pratiquement tous les jours de l'année, même dans les Epagomènes. Il est inimaginable que ces percepteurs auraient dû se déplacer plusieurs fois par mois de leur village à la banque de la métropole, parfois située à plus de 20 km du lieu de perception des taxes - c'est le cas par exemple pour Théadelphie, d'où proviennent plusieurs listes - pour y déposer leurs recettes⁶².

Quatre-vingts ostraca démotiques datés des années 19^a à 39 provenant de Thèbes attestent l'existence au village de Djémé, c.-à-d. aux Memnonia sur la rive gauche du Nil, d'une banque publique appelée 'banque des quartiers nord', un établissement qui n'existait pas à l'époque ptolémaïque (voir infra section XIII).

Un texte publié pour la première fois en 1942, dont l'importance pour l'histoire bancaire a échappé à tous ceux qui l'ont signalé, P.Med. I 78 + BL VI 77 du III^e siècle et de provenance inconnue, signale la fonction de ἐπιτήρησις τῶν δημοσίων τραπεζιτῶν τῶν περὶ τὰς μερίδας ὑπαρχόντων (l. 15-19). Ces 'mérides' pour lesquelles ces banquiers publics étaient compétents ne sont évidemment pas les 3 districts de l'Arsinoïte, mais des circonscriptions fiscales faisant partie d'une toparchie. Dans le nome hermopolite, ces circonscriptions fiscales portent le nom du village qui en est le centre. Cela prouve donc l'existence de banques publiques dans les villages de l'Égypte du III^e siècle.

⁵⁹ L'éditeur a indiqué ...].].ov. [Ἰσιδώρου] comblerait parfaitement la lacune. Ce banquier est attesté en 83/4, 6 ans auparavant.

⁶⁰ Voir R. Bogaert, Banques et banquiers dans les cités grecques, Leyde 1968, 87.

⁶¹ R. Bogaert, Zénon et ses banquiers, Cd'É 60, 1991, 308-315.

⁶² Voir sur cette question Bogaert 1989, 226; remplacer l. 13 le n^o 20 par le n^o 18; pour la liste de textes sur lesquels est fondée notre argumentation, voir p. 210.

Ces mérides mentionnées dans notre texte ne sont attestées jusqu'à présent que dans l'Oxyrhynchite et l'Hermopolite et aux I^{er} et III^e siècles seulement (voir p. ex. P.Oxy. II 287, 4 (23), 383 descr. (25), 384 descr. (27) et P.Oxy. XVII 2129, 1, 16, 41, 52 de 205/6 ?)⁶³. Les banques publiques qui y étaient fixées dépendaient naturellement de la banque publique de la métropole, puisque celle-ci était compétente pour tout le nome, mais notre texte nous apprend encore que ces banques locales étaient soumises au contrôle d'épitérètes, tout comme les banques affermées, dont nous parlerons ci-après. Ces épitérètes s'appelaient ἐπιτηρηταὶ τραπέζης et, dans notre texte probablement, ἐπιτηρηταὶ τραπέζων⁶⁴.

Ce texte suggère qu'au I^{er} et au II^e siècle dans tous les nomes, les villages où était fixée une filiale de la banque publique du nome étaient des villages d'une certaine importance, qui étaient le centre d'une unité fiscale où étaient établis aussi les greniers publics gérés par les sitologues et où les percepteurs des taxes en argent exerçaient leur fonction. On peut supposer que les villages où fonctionnaient ces deux dernières institutions avaient aussi une filiale de la banque publique.

Des 20 villages de l'Arsinoïte que nous citons ci-après, parce qu'il y avait des banques (18 publiques et 2 privées), 17 étaient le siège de sitologues et/ou de percepteurs. Dans 3 villages seulement: Aphroditopolis, Hawara et Kerkôsis, ces fonctionnaires ne sont pas encore attestés; voir Calderini, Diz. sous le nom des 20 villages cités; les sitologues et les percepteurs de Soknopaiou Nésos y ont été oubliés; cf. par exemple Stud. Pal. XXII 118, 6 et 121, 5 pour les sitologues et BGU I 25 (W. Chr. 270) 4; 41, 4; 42, 5; II 652, 4 et 653, 4; Stud. Pal. XXII 103, 3-4 pour les percepteurs de taxes en argent.

Pour attribuer une banque publique ou privée à un village, nous nous sommes fondé sur la provenance du document et sur des critères internes: par exemple, quand le percepteur de taxes en argent de Karanis verse la somme reçue à la banque publique sans autre spécification, nous supposons que cette banque était établie à Karanis et non dans la métropole comme le faisait Preisigke⁶⁵.

Nous donnons ci-dessous dans l'ordre alphabétique la liste des 20 villages de l'Arsinoïte où des banques sont attestées à l'époque romaine en y ajoutant entre parenthèses le district dans lequel le village était situé: Hér(akleidès), Pol(émon) et Thém(istos).

Aphroditopolis (Pol.)

Banque publique: P.Ifao I 34 b 4 (212)

Archélaïs (Thém.)

Banque publique: P.Fay 42, 8-9 (196)

Bakchias (Hér.)

Banque publique citée τρα() 21 fois dans la liste de taxes P.Fay. 153 descr., édition complète dans Stud. Pal. IV p. 119, reprise par Fr. Preisigke dans Archiv 4, 108, p. 95-99, datant de 54-68; pour la date, voir BL VIII 444⁶⁶.

⁶³ Sur ces circonscriptions fiscales, voir BGU XII 2169, introduction, et M. Drew Bear, Le nome hermopolite. Toponymes et sites. Missoula, Montana, 1979, 43-44, qui y souligne leur connexion avec les greniers publics. Sur la compétence territoriale des percepteurs et des sitologues, voir N. Lewis *o.c.* (n. 7) 44 et 47. Sur les greniers publics dans les villages de l'époque romaine, voir A. Calderini, Θησαυροί, Milan 1924 [1972] 27-40.

⁶⁴ Sur les ἐπιτηρηταὶ τραπέζης, voir Fr. Oertel, Die Liturgie, Leipzig 1917 [Aalen 1965] 240.

⁶⁵ Preisigke, Girowesen, 15-18.

⁶⁶ Les abréviations τρ(), τρ() ou τρ() sans autre spécification, que l'on rencontre dans 28 listes de taxes, doivent être complétées τράπεζα, qui est mis pour ἐπὶ τὴν τράπεζαν et désignent la banque publique locale; voir Bogaert 1989, 207-226, surtout p. 210, 217 et 226. Remplacer p. 210 n^o7, 7 x τρ() par 6 x τρ().

Dionysias (Thém.)

Banques privées appelées ἡ τράπεζα Διονυσιάδος. Ce sont les seules banques privées avec celle de Karanis qui portent le nom du village dans leur appellation. Trapézites: **Hermogénès et associés**: BGU XV 2486, 1-2 (93); **Sôsas fils d'Hérakleidès**: SB XVI 12728, 1-2 (116); **Palamédès fils d'Onnôphris**: BGU I 70 (M. Chr. 175) 1-2 (131); P.Lond. III 907 p. 170 (M. Chr. 337) 10-11 (134); **Palamédès et associés**: BGU II 468 (Jur. Pap. 32) 3-5 (150); P.Corn 41, 5-6 + BL II 2, 50 (entre le 15 et le 23 juillet 152); **Palamédès fils d'Onnôphris**: P.Stras. 209, 3-4 (30 novembre 152); **Chairémon et associés**: P.Lond. III 907 p. 170 (M. Chr. 337) 4-5 (134). La banque de Palamédès a donc fonctionné de 131 à 152 ou plus de 20 ans avec changement d'appellation entre 150 et fin juillet 152, date après laquelle elle a repris son ancienne appellation. En 134, il y avait deux banques privées à Dionysias.

Euhémeria (Thém.)

Banque publique citée τράξ() dans la liste de taxes P.Fay. descr. 291 (II) (voir supra n. 66). Dans P.Fay. 64, 6 (II), les percepteurs d'Euhémeria promettent un versement de taxes εἰς τὸ δημόσιον, qui est synonyme ici de banque publique. Dans SB VI 9406, un compte de 246 d'Eirénaïos, le régisseur du domaine d'Appianos à Euhémeria, un paiement de 16 drachmes est fait "aux trapézites" (l. 307). Comme dans cette partie du compte (l. 281-315) les bénéficiaires sont des fonctionnaires locaux et liturgiques, nous croyons que ces trapézites étaient des banquiers publics⁶⁷.

Deux *banquiers privés* sont attestés: **Θ...ατος**: P.Alex. 15 verso I 5 (IP) et **Titos Phlavius Eutykidès**: P.Fay. 87, 3 (155).

Hawara (Hér.)

On y connaît un *banquier privé* au II^e siècle: **Posidônios**: P.Haw. 44 (SB XVIII 13221) 1-2. Dans P.Haw. 68 (SB XVIII 13223) 1-2 (début I), un ordre de paiement adressé à une banque, Ἀσκληπ[] est probablement le patronyme du donneur d'ordre et non le nom du banquier, parce que les lignes 2 et 3 comptent au moins 19 à 20 lettres. Il manque donc une dizaine de lettres à la ligne 1; [ιάδη] ne suffit pas. Comme on trouve rarement le patronyme du banquier dans les ordres de paiement, il faut donc vraisemblablement restituer Ἀσκληπ[ιάδου] suivi de 4 à 5 lettres pour le nom du trapézite.

Héphaistias (Hér.)

La *banque publique* y est attestée en 186 dans P.Fay. 41 I 17 et II 16 et en 215 dans P.Hamb. I 45, 8; dans ce dernier texte, le scribe a oublié les mots: διαγράψω ἐπὶ τὴν δημοσίαν τράπεζαν.

Hérakleia (Thém.)

La *banque publique* est citée 6 fois τράξ() dans la liste de taxes BGU VII 1613 B II, 2, 8-10, 12, 13 (69/70) (voir supra n. 66).

Karanis

La *banque publique* y est attestée de 136 à 216: P.Lond. II 255 p. 117 (W. Chr. 272) 17 (136)⁶⁸; P.Mich. IX 564, 17 (150); BGU III 991, 7-8 (151); SB X 10757, 17 (170/71); BGU XIII 2277, 6 (215); P.Hamb. I 42, 8-9 (216). P.Mich. IV 224 de 172-173 est probablement un livre journal de

⁶⁷ Voir sur ce compte Rathbone, *o.c.* (n. 23), 121-124.

⁶⁸ Dans ce texte, à la ligne 19, est signalé un paiement de φόρος προβάτων du village de Karanis εἰς τὴν ἐπὶ τοῦτων τράπεζαν. Preisigke, Girowesen, 14-15, suivi par Wilcken, pense que cette expression désigne une banque privée où le village avait un compte. Ce n'est pas exclu, mais il peut s'agir aussi d'une caisse publique spéciale comme la τῆς νομαρχίας τράπεζα ou la τοῦ ἐγκυκλίου τράπεζα, qui existaient dans la métropole avant 139 (voir supra section IV). Notre texte date de la même époque.

la banque de Karanis⁶⁹. Nous connaissons le nom d'un banquier public: **Sabeinos**: P.Cair. Goodsp. 30 VI 25 (191-192).

Il y avait aussi une *banque privée* appelée ἡ τοῦ δεινὸς τράπεζα ἐν Καρ(ανίδι), dont les banquiers connus sont **Phanias** sous Vespasien: P.Alex. 10, 2 (69/79) et **Didymos** en 191/92: P.Cair. Goodsp. 30 XXI 16; ce même papyrus mentionne col. V 23 encore un banquier, mais sans y ajouter son nom.

Kerkesoucha (Hér.)

La *banque publique* y est appelée τρά(πεζα) Κερκεσού(χων): P.Mich. XII 640, 16 (première moitié I).

Kerkôsis (Thém.)

La *banque publique* y est attestée en 64: P.Lond. II 181 p. 146 fr. a, 10.

Narmouthis (Pol.)

Banque publique: P.Ifao I 34 a 5-6 (213/14).

Philadelphia (Hér.)

La *banque publique* y est attestée de 31 à 138: P.Princ. I 9 I 1, 2, 4 et passim (31), liste de taxes avec 56 fois l'abréviation τρα(), (voir supra n. 66); SB XIV 11414, 15 (après octobre 34) avec τράπεζα = ἐπὶ τὴν τράπεζαν (Bogaert 1989, 217); SB XVI 12739 I 15, IV 35, V 22-24 (35/36), liste de taxes avec 5 fois τρα() (voir supra n. 66 et Bogaert 1989, 223); PLB inv. 2248 III 34, 46, 48 (37/38) dans Atti XVII Congr., Naples 1984, 1114, liste de taxes avec 3 fois τρα(). P.Princ. I 8 IX 8, 10, X 5 (après 40/41, BL VII 165), liste de taxes avec 3 fois τρα() (voir supra n. 66); P.Princ. I 13 I 1 (après 40/41, BL VII 166) (voir Bogaert 1989, 220); SB XIV 11930, 4 (55-60), liste de taxes avec τρ() (voir supra n. 66); P.Princ. II 53, 1, 18 (56-57), liste de taxes avec τράπεζα = ἐπὶ τὴν τράπεζαν (Bogaert 1989, 217); P.Mich. XII 641, 1 (1^{ère} moitié I); BGU VII 1564, 2 (138), copie d'un ordre de paiement (ἐπίσταλμα) au banquier public **Hérakleidès**.

Un *banquier privé*, **Charisios**, est attesté en 69/70: BGU VII 1614 A 3-4 (voir Bogaert 1989, 216).

Philagris (Thém.)

La *banque publique* locale, ἐπὶ τῶν τόπων, est mentionnée dans PSI XII 1236, 9 (128).

Polydeukia (Thém.)

Le banquier mentionné dans P.Stras. 468, 9 est probablement un *banquier public*, parce que ce compte non daté fait partie d'un dossier fiscal de Polydeukia contenant des pièces datées des années 210-231.

Psenyris (Hér.)

La *banque publique* citée dans P.Oxy. L 3558, 9-10 de 134 était probablement située à Psenyris, car ce texte est une proposition de location de droit de pâturage sur des terres de l'État situées à Psenyris par un habitant de ce village. Cette banque existait toujours en 215: P.Hamb. I 44, 7.

Ptolémaïs Hormou (Hér.)

La *banque publique* de ce village, où était fixée déjà une filiale de la banque de la métropole en 253/52 - 240/39 (Bogaert 1987a, 43-44, 52-53 et Trap. Aeg. 416), est citée dans 4 textes de 184-185: P.Petaus 17, 29 (184); 18, 28; 20, 18; et 23, 17 (tous 185). Ces propositions d'achat de terres non rentables appartenant à l'État proviennent des archives du comogrammate Petaus de Ptolémaïs Hormou et ont été adressées au stratège du district d'Hérakleidès par des habitants du village, exception faite pour le n° 23 qui ne mentionne pas le lieu d'habitation des acheteurs.

⁶⁹ Voir V.B. Schuman, Archiv 29, 1983, 46-48, 50, 57 et Bogaert 1989, 226.

Soknopaiou Nésos (Hér.)

La *banque publique* de ce village est mentionnée dans 10 documents datant de 180-192 à 225: P.Amh. II 97, 15 (180-192); SB X 10566, 7 (199); BGU I 41, 5-6 (199); PSI VIII 927, 14-15 (fin II); BGU I 25 (W. Chr. 270) 5-6 (200); Stud. Pal. XXII 103, 5 (205); BGU II 652, 7-8 (207); 653, entre les lignes 5 et 6 (207/8); P.Vindob. G. 29979 b 7-8 (après 212), publié dans Tyche 8, 1993, 78-79 par W.H.M. Liesker; BGU I 42, 7 (225).

Dans P.Mon. III 1, 137 II 9 (141-146), la taxe εἰσκριτικόν des prêtres de Soknopaiou Nésos a été payée διὰ] τραπεζιτῶν. Cette taxe est normalement perçue par des percepteurs, mais un paiement à la banque publique est connu à Thèbes (O.Tait II 1123 de 16^p). Comme plusieurs trapézites ont réceptionné la taxe, on pense d'abord à la banque de la métropole, mais nous ne savons rien du nombre de trapézites dans les filiales. Il y a donc 2 possibilités de localisation de cette banque: la métropole et Soknopaiou Nésos⁷⁰.

Deux *banquiers privés* sont connus dans ce village. Le premier est **Tryphon**: SB XVI 12600, 3 de 89: la taxe pour l'entretien des digues a été payée par son intermédiaire; cf. BGU VII 1614 A 4 (69/70) de Philadelphie (voir supra Philadelphie). Le second est **Anoubios**: BGU III 882, 1 et BL I 77 de 216; **Areios** le secrétaire de la banque a donné un reçu pour droits de douane payés à la porte du village. Comme ces droits sont dus aux autorités publiques, on pense d'abord à une banque publique, comme le fait P.J. Sijpesteijn⁷¹, mais nous savons aussi que l'on pouvait payer ses taxes par l'intermédiaire d'une banque privée⁷² et une expression comme 'la banque d'Anoubios' désigne toujours à l'époque romaine une banque privée, à moins que l'adjectif δημόσιος l'accompagne (voir P.Tebt. II 587 descr. et infra section V b). Il y a deux exceptions: la banque de Koptos de 17^a à 1^p (voir section XIa) et celle de Diospolis Magna de 13^a à 2^a (Bogaert 1984b, 246-247). C'est une survivance ptolémaïque; voir infra n. 131.

Tebtynis

La *banque publique* de ce village est mentionnée dans 3 textes du II^e siècle: P.Tebt. II 394, 5-6 (149); SB VI 9370 V 3 (± 170 selon BL IV 85)⁷³; P.Tebt. II 572 descr.(II) (voir supra n. 66).

Nous connaissons 3 *banquiers privés* établis à Tebtynis au même siècle: **Théon**: PSI X 1153 (112/13); **Titus Flavius Domitianus alias Apollo**(): P.Mil. Vogl. inv. 405 + 507, 4 (113/14), publié dans ZPE 78, 1989, 120; P.Mil. Vogl. inv. 252, 3 (114), ibid., p. 121⁷⁴; **Apollônios**: P.Fouad 57, 6, 14-15 (après 113) et P.Tebt. II 542 descr. (II).

⁷⁰ Sur l'*eiskritikon*, voir S.L. Wallace, Taxation in Egypt from Augustus to Diocletian, Princeton 1938 [New York 1969] 249-253, 298-299; P.Lund IV p. 94-107.

⁷¹ P.J. Sijpesteijn, Customs Dues in Graeco-roman Egypt, Zutphen 1987, 10 et n. 18; p. 98 n^o 14, lire 'Ανουβίος au lieu de 'Ανουβίων (cf. 117 n^o 298).

⁷² Voir p.ex. P.Hamb. I 33, liste de paiements de taxes par l'intermédiaire de 7 banques privées; pour la date, voir supra n. 58.

⁷³ L'éditeur a lu cette ligne: τραπεζιτῶν κολ(λυβιστικῆς) κώ(μης), mots qui ont été ajoutés ultérieurement dans une cursive plus petite, leçon que nous avons reprise dans Bogaert 1983, 42, mais nous doutons fort maintenant de son exactitude, car dans toutes les mentions de la banque de change, l'adjectif précède le substantif, et d'autre part, dans cette ligne, l'abréviation κολ() aurait été employée pour 3 mots différents: κολ(λυβος), κολ(λυβιστικός) et κολ(λημα), ce qui aurait rendu le texte très ambigu. Il faut probablement lire τρά(πεζα) κολ(λύβου) κώ(μης), ce qui veut dire que le κόλλυβος dû par le village pour des paiements en cuivre de sommes dues en argent a été versé à la banque publique.

⁷⁴ Paiement des recettes du poste de douane du village de Kainé par Paulinos, l'épitérète de ce poste, au compte des épitérètes de la nomarchie à la banque citée. Paulinos est un fils de Patron I, dont les archives ont été retrouvées à Tebtynis où, selon plusieurs indices, la famille avait le centre de ses activités et où elle vivait probablement; voir Whitney Scofield Bagnall, The Archive of Laches: Prosperous Farmers of the Fayum in the second Century, Diss. Duke University, 1974, 179-182; sur Paulinos, voir

Deux comptes privés mentionnent des paiements ἀπὸ τραπεζῆς: P.Tebt. II 563 descr. (I) et P.Mil. Vogl. 52, 5, 131, 133-135, 139 (138); ce dernier texte est un compte de Paulinos, petit-fils de Lachès, cité supra n. 74.

Théadelphie (Thém.)

La *banque publique* est attestée dans 11 textes datés de 128-129 à 172, qui sont, à deux exceptions près, des listes de taxes versées à la banque par les percepteurs des taxes en argent, listes que nous avons déjà citées souvent (voir supra n. 66). Ce sont P.Col. II 1 recto 2, 4, 5 et passim, 73 mentions de la banque (128-129); P.Col. II 1 recto 3, 11, 14, 16 et passim, 99 x τραπεζ() (135-145); P.Berl. Leihg. II 38, 1 (± 150); P.Col. V 1 verso 3, 2, 4, 6 et passim, 45 x τραπεζ() (155); BGU IX 1894, 97, 186 (157); P.Fay. 333 descr. (138-161); BGU IX 1896, 35, 79, 83 et passim, 38 x τραπεζ() (166); 1897, 8, 10, 18 et passim, 27 x τραπεζ() (166); 1897a, 5, 10, 19 et passim, 12 x τραπεζ(); 1898, [20], 25, [28] et passim, 100 x τραπεζ() (172); P.Fay. 335 descr. (II).

Une *banque privée*, celle de **Démétrios**, est connue vers la fin du I^{er} siècle: P.Fay. 327 descr.. Une autre banque privée, sans indication du ou des propriétaires est mentionnée dans les 6 textes suivants qui appartiennent tous au comptes d'Hérôneinos: SB VI 9408, 9 (250); SB XVI 12382, 32 (251 ou 252)⁷⁵; P.Lond. III 1226 p. 103, 9 (254?); P.Flor. III 321, 8 (256); 322, 7 (258); P.Flor. II 254, 6 (259)⁷⁶.

c. Banques de l'Arsinoïte dont le lieu est inconnu

De la première moitié du I^{er} siècle date P.Mich. XII 640, qui mentionne l. 1 une *banque publique* située dans un village dont le nom se termine ainsi: ..].. ου. Ce village se trouvait près de Kerkesoucha dans le nord du district d'Hérakleidès, mentionné dans le même texte, qui provient de Philadelphie. Boubastos, situé près de Karanis et de Philadelphie, me paraît le lieu le plus probable. Dans le même district est signalée une autre banque publique en 69/70: BGU VII 1613 B II 2, 8, 9 et passim. Des banques publiques de l'Arsinoïte sont encore mentionnées dans les textes suivants: P.Mon. III, 1, 64, 15 (86/87); P.Stras. 331, 11 (98-117); P.Grenf. II 56 (W. Chr. 226) 17 (162/63) (Hér.); P.Ryl. II 188, 2, 4, 7 et passim, 12 x τραπεζ() (II); BGU II 474 verso 2 (II); le nom **Isidôros**, cité l. 1, ne peut être que le nom du banquier; SB XVI 12237, 2, 5, 7; BGU I 271 II 5 et BGU II 576, 19 (tous II/III); P.Strasb. 295, 2, 10-11 (2^e moitié III).

Banques privées

Plusieurs banquiers privés sont mentionnés dans des papyrus provenant du Fayoum, mais sans autre spécification de lieu; dans quelques cas pourtant on peut connaître le district dans lequel le village était situé. Ce sont en 18^p, **Dôrion fils de Héras, changeur** (κολλυβιστής) et **Onésikratès, trapézite**: SB XII 10703, 1 et 5; en 112/13, **Théon**: PSI X 1153; en 121/22, **Ptolémaïos**: P.Meyer 6, 13⁷⁷; en 138-144, **Sarapammon**, dont la banque est située 'dans l'Arsinoïte': BGU IV 1038 (M. Chr. 240) 19 + BL I 443 (Hér.); au début du II^e siècle, après Trajan, **Polykratès**: P.Laur. I 8, 15; au II^e siècle, **Sarapion**: CPR I 139, 3.

ibid. 35-46; sur Lachès, voir maintenant W. Clarysse - C. Galazzi, Archivio dei discendenti dei Lachès o dei discendenti di Patron? Anc. Soc. 24, 1993, 63-68. C'est à tort que P.J. Sijpesteijn, Customs Dues, 94-95, considère Titus Flavius Domitianus comme un banquier public.

⁷⁵ Texte réédité par Rathbone, *o.c.* (n. 23) p. 460 l. 68; pour la date voir ibid. p. 456.

⁷⁶ Voir sur le rôle des banques privées dans l'administration des finances du domaine géré par Hérôneinos Rathbone, *o.c.* (n. 23) p. 322-329; p. 324, Silvanus n'est pas un banquier, comme le suppose Rathbone, mais un chiliarque.

⁷⁷ Un Ptolémaïos fils de Ptolémaïos dirigeait la banque du quartier des Trésoriers de la métropole en 119 (voir supra banque n^o 23); il peut s'agir de la même personne.

Des banques privées dont le banquier n'est pas nommé sont singalées dans CPR I 170, 30 (97-117); BGU IV 1047 II 4 + BL I 91 (vers 131); P.Stras. 628, 4, 12, 32, 49 (140); P.Ross. Georg. II 18a [3], [6], [36] et passim (144); 36c 1 (II); 37 I [3] (II); BGU VII 1643 [11] (II); BGU III 893, 27 (II/III).

V. HÉRACLÉOPOLITE

a. Héracléopolis

Nous avons 13 documents qui mentionnent la *banque publique* d'Héracléopolis à l'époque ptolémaïque, mais aucun qui appartient à l'époque romaine.

Un *banquier privé* est connu sous Auguste: **Hérokratès**: BGU IV 1194, 2 (27^a). Ce texte est la plus ancienne diagraphé bancaire d'Égypte.

b. Villages de l'Héracléopolite

Ankyron (Hibeh)

De 139 date une copie d'une diagraphé d'un *banquier privé* du nom duquel il ne reste que quelques lettres **..].α..δ..ου**: SB XII 11262, 1-2. Le bénéficiaire du paiement est un capitaine de navire de commerce habitant Ankyron, pour un transport de ce village à Ptolémaïs Hormou. La banque était donc vraisemblablement située à Ankyron.

Korphotoi

La '*banque publique* d'**Areios**' est citée dans un reçu pour des travaux aux digues autour du village: SB XVI 12312 II, 7-8 de 25^a. Lorsqu'à l'époque romaine la mention de la banque publique est accompagnée au génitif du nom de son directeur, l'adjectif *δημόσιος* n'y manque pas, pour distinguer cette banque d'une banque privée (voir p. ex. P.Tebt. II 587 descr. de 16^a ou 5^p).

c. Lieu inconnu de l'Héracléopolite

À un banquier privé **[Héra?]kleios** est adressé un ordre de virement datant des dernières décennies du I^{er} siècle avant J.-C.: P.Berl. inv. 25444⁷⁸.

VI. OXYRHYNCHOS

Cette métropole est, comme on devait s'y attendre, bien représentée dans notre série de documents sur la banque en Égypte avec environ 250 textes, datés de ± 261^a à 618, dont 130 de l'époque romaine.

Un papyrus latin du règne d'Auguste: P.Oxy. XLIV 3208, 1-2 (30^a-14^p), nous fait connaître le premier *banquier public* de cette métropole, l'Égyptien **Ohapis**, qui est appelé *regius mensularius Oxyrhynchites*, banquier royal de l'Oxyrhynchite, un terme ptolémaïque qui sera encore employé au II^e siècle (voir supra n. 29). Le terme *mensularius*, qui est rare dans les textes latins - 8 attestations, surtout chez les juristes et les lexicographes - a été préféré au terme courant pour banquier '*argentarius*', parce qu'il est la traduction littérale de *τραπέζιτης*.

Au I^{er} siècle, la banque publique d'Oxyrhynchos était dirigée par un collège de trapézites. Initialement, on y employait une formule en usage à l'époque ptolémaïque, dans laquelle, après le nom de la ville et le mot *τράπεζα*, le nom du banquier est précédé par l'expression *ἐφ' ἧς* 'à la

⁷⁸ Ce texte m'a été communiqué par W. Brashear, que je remercie de tout cœur, et sera publié dans le prochain volume des BGU.

tête de laquelle⁷⁹. Nous trouvons ainsi à la tête de la banque publique d'Oxyrhynchos en 41-54 **[P]olémon et associés**: P.Oxy. XXXIV 2720, 2; en 55, **Sarapion et associés**: P.Oxy. I 99, 13-14. Après cette date, cette formule d'origine ptolémaïque disparaît. En 77, la banque était dirigée par **Alexandros et associés**: P.Oxy. II 242, 31⁸⁰; en 79, nous avons **Théon et banquiers associés**: P.Oxy. II 243 (M. Chr. 182) 45; en 86, **[ὁ δέϊνα] et banquiers associés**: P.Oxy. I 48, 22 + BL VII 126; en 99, **Didymos et banquiers associés**: P.Oxy. Hels. 12, 4-5⁸¹; en 100, **Théon et banquiers associés**, qui peut être la même personne que celle qui dirigeait la banque en 79.

Au II^e siècle, lorsque la fonction de banquier de nome était devenue une liturgie d'une durée de 3 ans et exercée par des collègues qui pouvaient compter jusqu'à 5 membres, il y a un changement dans l'appellation qui devient ὁ δέϊνα καὶ μέτοχοι δημοσίων (ou moins souvent δημόσιοι) τραπεζίται⁸². Les directeurs des collèges de banquiers des deniers publics étaient en 137, **Likinnios Martialis**: PSI XII 1262 II 3-5 et III 6-8; en 154, **Sarapion**: P.Oxy. XLI 2961, 5-6; 2962, 5-6; 2963, 8-9, 2964, 4-5; 2965, 5-6; 2966, 5-6; 2967, 6-7; en 159, **Apion fils d'Hérodès**: SB XVI 13003, 10⁸³; en 180 et 181, **Hérodès**, probablement le fils du précédent; P.Oxy. I 96, 3-4; 185 descr., texte complet dans Cd'É 64, 1989, 256 l. 3; en 190, **Hérakleidès**: P.Oxy. XLI 2968, 5-7; en 198, **Pasion** secondé par son subordonné (ὕπηρέτης) **Zōilos**: P.Oxy. VI 916 (W. Chr. 185) 7, 18⁸⁴.

Au III^e siècle, après l'institution de l'autonomie des métropoles et la création d'une boulé municipale, une nouvelle appellation fait son entrée dans les textes: καὶ μέτοχοι, est remplacé par καὶ οἱ σὺν αὐτῷ. Ainsi en 221, le collège était constitué d'**Aurélios Diogénès 'et les banquiers des fonds publics de l'Oxyrhynchite qui l'accompagnent'**: P.Oxy. I 61, 5-6. Il n'est pas exclu que ce dernier banquier, bien qu'il ne porte pas le titre de bouleute, soit identique avec Aurélios Diogénès fils de Sarapammon ancien exégète et bouleute en 225 selon P.Oxy. XXXI 2566 II 5, 18.

Après la proclamation des autorités financières de 245/48, par laquelle le nombre des trapézites publics fut réduit de 5 à 2 (voir supra p. 135), nous ne trouvons évidemment que 2 banquiers, qui sont des bouleutes. Sont connus: en 250, **Aurélios Apollônios 'et celui qui l'accompagne, tous deux bouleutes de la ville des Oxyrhynchites et banquiers des fonds publics'**: P.Oxy. X 1284, 4-5⁸⁵; vers la même époque (milieu III), **Septimios Eudaimon, gymnasiarque, et Thônios, exégète, tous deux bouleutes de la ville d'Oxyrhynchos et banquiers publics**: P.Oxy. XX 2271, 1-4. De la fin du III^e siècle date P.Oxy. XX 2287, liste de paiements, qui mentionne l. 5 **Sarapion, secrétaire des trapézites**.

⁷⁹ Voir sur cette formule Bogaert 1988a, 118-119.

⁸⁰ Dans ce texte, le mot τραπεζίτης n'a pas été employé, mais l'expression τέτακται et le contexte ne laissent subsister aucun doute sur la fonction d'Alexandros et ses associés.

⁸¹ Au lieu de (διὰ) Διδ(ύμου), il est préférable de lire δι(έγραψαν) Διδ(ύμω) καὶ μετόχων (l. χοίς) τραπεζίτ(αις), car le verbe manque. Cette solution a été envisagée par les éditeurs n. 4-5. Cf. SB XVI 13003, 10.

⁸² À Oxyrhynchos on trouve le plus souvent, comme à Ptolémaïs Euergétis, l'expression δημοσίων τραπεζίτης, mais δημόσιος τραπεζίτης y était aussi en usage comme il ressort de 2 textes non abrégés: δημόσιοι τραπεζίται dans P.Oxy. XX 2271, 1-4 (III) et δημοσίοις τραπεζίταις dans P.Oxy. XLI 2961, 5-7 (154).

⁸³ Ce texte date de 178, mais le paiement à la banque a eu lieu en 159 (l. 8-9), 20 ans plus tôt.

⁸⁴ Dans le même texte l. 12-13 et 15-16, Pasion porte aussi le titre de 'banquier royal' (voir supra n. 29).

⁸⁵ Ce banquier est un ex-gymnasiarque (l. 19). Les éditeurs ont lu l. 6 δημ[ο]σίων τραπε(ζιτῶν), qu'il faut lire selon eux, δημ[ο]σίοις τραπε(ζιτῆταις). Il est clair que la bonne leçon est δη[μ]οσίων τραπε(ζιτῆταις).

Nous possédons en outre 24 textes qui mentionnent la banque publique de la métropole sans en donner les noms des trapézites. Les voici par ordre chronologique: P.Oxy. IV 835 descr. (\pm 13P), qui révèle que cette banque était située 'dans le Sérapéum', le grand temple qui, avec son marché, était aussi le centre de la vie commerciale de la ville⁸⁶; P.Oxy. IV 721, 12-13 (13/14) et P.Köln. III 141, 12-13 (57/58)⁸⁷; P.Oxy. II 370 descr. (fin I); P.Turn. 19, 17 (101); P.Oxy. XII 1435, 4, 11 (147)⁸⁸; P.Turn. 24, 11 (148-154); P. Oxy. LX 4059, 2, 16 (entre 159 et 163); P.Fouad 36, 25 (167); P.Oxy. XII 1473, 26 (197/98)⁸⁹; III 574 descr.; XVII 2128, 9; XXXVIII 2861, 12; P.L. Bat. XIII 22, 13-14 (tous II); P.Erl. 48, 11, 15, 32, 39 (203/204)⁹⁰; P.Oxy. XII 1432, 16-17 (214)⁹¹; XLIII 3092, 7-8 (217); VII 1046, 7 (218/19); XIV 1659, 5 (218-221); X 1283, 14 (219); BGU IV 1062 (W. Chr. 276) 16 (236)⁹²; P.Oxy. XII 1433, 27-29 (238); 1419, 5 (265); XIV 1633, 23-24 (275)⁹³; P.Rob. inv. 4, BASP 25, 1988, 119, 3 (début III).

Banques privées

Pour l'époque romaine, nous connaissons les noms de 42 banquiers privés dans un espace de temps de 280 ans, de 20^a à 260, avec une lacune entre 153 et 228, années pendant lesquelles deux banques affermées par l'État étaient établies à Oxyrhynchos et dont nous parlerons ci-après.

Du point de vue de leur emplacement dans la ville, on peut diviser les banques privées d'Oxyrhynchos en 3 groupes: celles dont on ne connaît pas l'emplacement, ce qui est le cas dans la grande majorité des métropoles; celles dont l'emplacement est indiqué dans le contexte, et en troisième lieu, celles dont l'emplacement fait partie intégrante de l'appellation de la banque, comme cela se pratiquait à Ptolémaïs Euergétis (voir supra section IV a, Banques privées).

Dans le premier groupe, nous pouvons ranger les banquiers privés suivants: en 20^a, **Asklépiadès**: SB XIV 11884, 12-13, 15 (P.Oxy. IV 806 descr.)⁹⁴; en 11 ou 12, les changeurs - banquiers **Archibios** et **Harpochration**: P.Oxy. XXXVI 2771, 1 et 3, texte écrit en alphabet latin; en 19, **Ptolémaïos et un associé** inconnu: SB X 10221 III 3 et IV 2 + BL VIII 357; en 23-25, **Diogénès**: SB X 10223, 2 (P.Oxy. II 311 descr.) et P.Oxy. II 288, 8, 17, 26; en 35, **Pamphilos fils de Sarapion**: SB X 10234, 10-11, 18 (P.Oxy. II 323 descr.); en 37, **les associés Dôrion et Ptolémaïos**: SB X 10237, 2 (P.Oxy. II 312 descr.); en 41-43 **Dioskoros fils de Pausirion**,

⁸⁶ Voir E.G. Turner, Roman Oxyrhynchos, JEA 38, 1952, 82, et J. Krüger, Oxyrhynchos in der Kaiserzeit, Frankfurt a/M 1990, 101.

⁸⁷ Ces 2 textes citent la banque publique locale ($\epsilon\pi\iota$ τῶν τόπων); P.Lond. III 1157 p. 111 l. 21 et 31 montre que ce terme peut être appliqué à la banque de la métropole, ce qui est probablement le cas dans nos 2 textes.

⁸⁸ C'est à tort que dans Bogaert 1989, 210 et 226, nous avons situé cette banque désignée par τραπεζα () dans le village de Téïs. Les collecteurs des taxes dues par un pastophore de ce village habitaient probablement la métropole.

⁸⁹ Le texte date de 201, mais le paiement à la banque a été fait en 197/98. Sur P.Oxy. VIII 1117 (P.L. Bat. III p. 7-8) 13 de 178, qui selon A. Calderini, Aegyptus 18, 1938, 262 n° 10 mentionne la banque publique, voir BL I 332 et III 134.

⁹⁰ Comme il s'agit d'un compte de paiements de taxes, la banque citée est vraisemblablement une banque publique.

⁹¹ Dans ce texte, la banque publique est appelée 'banque publique locale', mais comme le payeur, un fermier de taxes, est un habitant d'Oxyrhynchos (l. 4), cette banque ne peut être que celle de cette ville.

⁹² Dans ce texte, la banque publique est appelée 'banque publique du nome'.

⁹³ Voir note précédente.

⁹⁴ Deux dates sont possibles 43^a ou 20^a. Bien que le compte ait été établi en monnaie de bronze, la date augustéenne nous semble préférable, parce que le papyrus a été découvert avec un lot de documents tous du début du règne d'Auguste, comme par exemple P.Oxy. IV 835, cité supra.

propriétaire d'une banque de change: PSI XII 1235, 7⁹⁵; en 47, **Kollouthos et un associé** inconnu: SB X 10242, 2 (P.Oxy. II 313 descr.); en 50, **les associés Dôrion et Dionysios**: SB X 10243 II 2; dans I 2-3, Dionysios seul est lisible; en 64, **les associés Sarapion** et un autre **Sarapion** représentés par leur fondé de pouvoir (συνεσταμμένος) **Ammônios**: P.Yale 63, 7-8; de 66 à 83, les associés **Dôrion et Chaérémon**: CPR V 1, 3-4 et P.Oxy. II 289 I 2-3, 12, 19, II 2, 4, 12, 14⁹⁶; en janvier / février 72, **Chairémon** prend comme **associé Apollônios** et en septembre / octobre de la même année, les fils d'**Apollônios**, probablement après le décès de ce dernier; dans les années 71 et 83, cette banque est appelée '**celle de Chairémon et associés**'. Dôrion peut être le même banquier que l'associé de Dionysios en 50.

Au II^e siècle est mentionnée la banque de **Théon fils d'Apollô**(), qui fait office de poste restante: P.Oxy. XLI 2980, 14. Au siècle suivant sont encore connus, en 229, le banquier **Achillas**: P.Oxy. XII 1500, 1; en 268 ou 269, **Sarapion**, propriétaire d'une banque de change: P.Oxy. XL 2938, 4-5 + BL VIII 263; en 277/78, **Sarapion**: BGU IV 1064, 1-2 + BL I 93; au III^e siècle, **Sarapion**: P.Oxy. XLIII 3138, 1⁹⁷, et **Stéphanos**: SB X 10754, 1 (P.Oxy. I 180 descr.).

Dans 11 textes, le lieu où le paiement bancaire s'est effectué est nommément spécifié; ce lieu est toujours le Sérapéum près d'Oxyrhynchos (ἐπὶ τοῦ πρὸς Ὁξυρύγχων πόλει Σαραπείου). L'enceinte de ce temple était le centre commercial de la ville; nous avons vu que la banque publique y était également située (voir supra p. 153).

Les banquiers suivants ont eu un établissement dans ce temple: en 6/5, les associés **Zôïlos et Dionysios**: PSI X 1099, 4-5 et P.Yale 60 (SB VI 9289) 4-5; vers la fin du règne d'Auguste et en 20^p, **Harpochration fils d'Apérôs**, dont la banque est spécifiée ιδιωτική: SB XVI 12700 A 5-6, B 4-5 et SB X 10222, 6-7 et 30-31 (P.Oxy. II 305 descr.); le 22 mai 37, **Sarapion fils de Kléandros**: P.Oxy. II 267 (M. Chr. 281, qui donne erronément comme date 36) 3-4, 33⁹⁸; le 20 décembre 37, **Ploutarchos fils de Sarapion**: SB X 10238, 4-5 et 26 (P.Oxy. II 319 descr.); en 55, **les associés Ammônios et Épimachos**: SB X 10246, 3-4, 28 et 36 (P.Oxy. II 304 descr.); en 57, **Archibios fils d'Archibios**: P.Oxy. II 269 (Sel. Pap. I 69; Aegyptus 46, 1966, 261-264 n° 34; Olson, Briefe 36) 3; son fondé de pouvoir, **συνεσταμμένος**, est **Théon fils de Syros**, l. 22; de 63 à 69, **Dionysios, selon certains, Phaustos et associés**: P.Oxy. XLIX 3487, 7-9; le fondé de pouvoir de Dionysios était **Apion fils d'Andromachos** (l. 14-16), mais aux lignes 40-41, la banque est appelée '**celle de Phaustos et associés**'; il s'agit donc de la banque de Dionysios et Phaustos et associés; en 69, les fondés de pouvoir de cette même banque étaient **Sarapion et Ammônios**: P.Turn. 17, 6-8 et 13-15⁹⁹; vers la fin du I^{er} siècle, le banquier **Théon**: SB XIV 11302, 7-8 et BL VIII 369; du 18 avril 73 au 28 décembre 74, **Ammônios et Sarapion et associés**: P.Mich. inv. 84-92, 6-8¹⁰⁰.

⁹⁵ Pour la date, voir Bogaert 1983(a), 42-43.

⁹⁶ Sur ces textes, voir Bogaert 1989, 225.

⁹⁷ Ce texte mentionne l. 6 la 7^e année d'un règne. Les possibilités sont 249, 259/60, 275 et 281/82. Si notre banquier était identique avec le changeur-banquier Sarapion de 268 ou 269, ce qui est bien possible, parce que les numéros d'inventaires de P.Oxy. XL 2938 à XLIII 3138 se suivent, il est évident que les années 259/60 ou 275 conviennent le mieux.

⁹⁸ Pour la date, voir Hohmann, *o.c.* (n. 50), 75.

⁹⁹ Il s'agit donc d'une banque appartenant à un groupe d'associés dont les principaux étaient Dionysios et Phaustos, mais dont la préséance de Dionysios était contestée par certains en faveur de Phaustos.

¹⁰⁰ P.Mich. inv. 92 a été édité par Traianos Gagos, Ludwig Koenen et Brad E. McNellen, *A First Century Archive from Oxyrhynchos or Oxyrhynchite Loan Contracts and Egyptian Marriage*, dans Janet H. Johnson (ed.), *Life in a Multicultural Society, Egypt from Cambyses to Constantine and Beyond = Studies in Ancient Oriental Civilisation* 51, Chicago 1992, p. 200. Des n^{os} 84 à 91, les éléments essentiels sont donnés dans la table 19, 2, n^{os} 12, 14-20, p. 202-204.

Nous connaissons donc pour le I^{er} siècle 13 trapézites et 4 fondés de pouvoir qui exploitaient une banque dans l'enceinte du Sérapéum. Il s'agit probablement d'une seule banque qui a changé plusieurs fois de propriétaire(s), car toutes les dates se suivent jusqu'à présent. Mais nous verrons ci-après qu'elle n'était pas la seule banque en ce lieu.

Comme à Ptolémaïs Euergétis, il y avait à Oxyrhynchos des banques dont le nom de l'emplacement faisait partie de l'appellation de l'établissement. Jusqu'à présent nous en connaissons trois.

1. La banque **près de la bibliothèque**, probablement la βιβλιοθήκη ἐγκτησέων, au II^e siècle. Trapézite: **Didymos**: P.Oxy. XXXIV 2726, 24-25.

2. La banque du quartier **[Δ]ρόμου Ἰερα....** en 92: PSI VI 715, 2 et 15 + BL VIII 400. Plusieurs quartiers d'Oxyrhynchos sont appelés d'après un δρόμος, rue large ou petite place¹⁰¹, mais la leçon de notre texte n'est pas assurée. Une lecture possible nous paraît être **[Δ]ρόμου Ἰερα[κίου]**, nom d'une personne importante qui a donné son nom aussi à une rue: ῥύμη Ἰερακίου (P.Oxy. I 55, 10). Le nom du banquier n'est pas conservé.

3. La **banque du Sérapéum près d'Oxyrhynchos**: ἡ ἐπὶ τοῦ πρὸς Ὀξυρύγχων πόλει Σαραπ(ι)είου τοῦ δεῖνος τράπεζα, 30 à 153. Ici, il s'agit d'une seule banque qui a fonctionné pendant 123 ans comme banque privée. Comme les banques privées précédentes, elle était située dans l'enceinte du Sérapéum dont elle portait le nom. Les trapézites connus sont: en 30, **Sarapion fils de Zōilos**: P.Oxy. LVIII 3195, 13-14 et 31; en 54, **Sarapion fils de Lochos**: P.Oxy. II 264 (M. Chr. 266) 6-7, 26; dans la 1^{ère} moitié du I^{er} siècle, un banquier dont le nom se termine en **-ων fils d'Isidōros**: P.Ifao 30, 3-4¹⁰²; en 60, **Ammōnios fils d'Ammōnios**: P.Mich. inv. n^{os} 77, 79, 80 et P.Oslo III 130, 9-10¹⁰³; en 101, **Néoptolēmos fils de Néoptolēmos**: P.Oxy. Hels. 34, 10-12; en 117, **Dionysios et associés**: P.Harr. 85, 7-9 + BL III 79; de 137 à 141/42, **Hérakleidès et associés**: P.Oxy. I 96, 6-8, 11-14, 21-22¹⁰⁴; entre 141/42 et août 144, **Artémidōros et associés**: P.Yale I 65, 10-13 + BL VIII 514¹⁰⁵; en 144, à partir du 24-28 août au moins, **Agathos Daimon et associés**: P.Oxy. LV 3798, 16-18, 56¹⁰⁶; en 153, **Sarapion et associés**: SB VI 9296, 8-9 et PSI VIII 878, 8-9 + BL VIII 402-403; dans la 1^{ère} moitié du II^e siècle, un trapézite qui est le **fils de Ιορίων**: P.Köln. III 148, 4-6¹⁰⁷ + BL VIII 156. Après 153, la banque du Sérapéum est devenue la propriété de l'État, qui l'a affermée, comme nous le verrons ci-après.

¹⁰¹ Voir H. Rink, *Straßen- und Viertelnamen von Oxyrhynchus*, Gießen 1924, 29-33, et Krüger, *o.c.* (n. 86) 96, 98.

¹⁰² La publication récente de P.Oxy. LVIII 3195 fixe le début de cette banque en l'an 30 au plus tard; de ce fait, P.Ifao III 30 peut être daté de la 1^{ère} moitié du I^{er} siècle, date proposée par l'éditeur, et notre critique, Bogaert 1983, 48 n. 45, reprise dans BL VIII 153, n'a plus de fondement.

¹⁰³ De P.Mich. inv. 77, 79 et 80, qui datent du 27 janvier au 9 juin 60, les éléments essentiels sont donnés dans *Life in a Multicultural society*, table 19, 2, n^{os} 6, 7 et 11 p. 201-202; voir supra n. 100. P.Oslo III 130 a été daté par les éditeurs de la 2^e moitié du I^{er} siècle. On peut donc donner maintenant une date plus précise, vers 60.

¹⁰⁴ Il s'agit d'un prêt accordé par cette banque en oct./nov. 137, remboursé partiellement en oct./nov. 140 et dont le solde a été réglé par la même banque en 141/142.

¹⁰⁵ Le document date du début du règne d'Antonin le Pieux, mais comme de 137 à 141/42 Hérakleidès était le directeur de la banque et depuis août 144, Agathos Daimon, il fait placer le banquier Artémidoros entre les deux dates.

¹⁰⁶ Le prêt avait été accordé par une banque non spécifiée en sept./oct. 142.

¹⁰⁷ Ligne 4, on lit [] υρίωνος; il manque au début de la ligne environ une quinzaine de lettres pour le nom du banquier et l'article τοῦ. Le père s'appelait peut-être Syriou ou Ischyriou, comme le suppose l'éditeur.

Les papyrologues ont toujours été d'avis que les textes du deuxième groupe et ceux du troisième groupe 3, c.-à-d. tous les textes en rapport avec le Sérapéum, ne concernaient qu'une seule banque, qui aurait connu différents propriétaires successifs (voir en dernier lieu l'article cité infra n. 112). Chronologiquement, rien ne s'y oppose jusqu'à présent, car toutes les dates des deux groupes de textes s'intercalent, mais l'appellation de la banque n'est pas restée la même. Nous avons cru, il y a 10 ans, que, vers le milieu du I^{er} siècle, la banque avait simplement changé de nom (Bogaert 1983b, 48), mais la publication d'un nouveau texte, P.Oxy. XLVIII 3195 de l'année 30, montre que la nouvelle appellation était employée simultanément avec l'ancienne entre les années 30 et 74. Cette constatation et le fait que dans deux autres banques le lieu de leur emplacement a été inséré dans leur appellation plaident, à notre avis, en faveur de l'existence de 2 banques au Sérapéum, au moins pendant les années 30-74.

Les textes suivants mentionnent des trapézites ou des banques privées dont le nom a été omis ou n'a pas été conservé: SB VI 9569, 13-14 (91)¹⁰⁸; P.Oxy. I 104, 21 (96); P.Oxy. II 241, 33 (98); P.Med. I 53 (SB X 10441) 1 (I)¹⁰⁹; SB VI 9190, 17 (131); P.Med. I 51 (SB VI 9000) 7 + BL VI 75-76 (153?); P.Oxy. XVII 2127, 1 (fin II)¹¹⁰. P.Oxy. XII 1411 (Jur. Pap. 73) 4-5 de 260 est un ordre du stratège à tous les trapézites des banques de change qui les avaient fermées, de les rouvrir et d'accepter et de changer toute monnaie, excepté les pièces altérées et contrefaites¹¹¹.

Les banques affermées

La **banque du Sérapéum**, que nous avons suivie jusqu'en 153, a changé de statut entre le 24 juillet 153 et le 30 mars 154. Elle a été confisquée par l'État pour des raisons que nous ignorons. Elle était dirigée par un ou deux fermiers, appelés ἀσχολούμενοι ὠνήν τῆς τοῦ πρὸς Ὁξυρύγχων πόλει Σαραπέου τραπέζης ou par trois ἐπιτηρηταὶ τραπέζης, contrôleurs de la banque, des fonctionnaires liturgiques, qui dirigeaient l'établissement, si les concessionnaires faisaient défaut (cf. supra n. 64).

Le premier document qui la signale est P.Oxy. XXXIV 2722, 7-8, qui date du 30 mars 154; la banque du Sérapéum était dirigée en cette année par l'**épitérète Hiérx et ses collègues**; vers 162, par les **épitérètes Phanios, ex-archiprêtre, Ptolémaios et Audasios Paulinos**: P.Oxy. VIII 1132, 8-12; en 184, par le **fermier Épimachos**: P.Oxy. III 513 (W. Chr. 183; Sel. Pap. I 77) 37-38; en 187, par l'**épitérète Héliodôros et ses collègues**, Épimachos ayant fait une soumission pour la banque: P.Oxy. I 91 (Sel.Pap. I 79; C.Pap.Gr. I 35) 9-10; en 201/2, par les **fermiers Theônas et Chairémon**: P.Princ. inv. n° 15960 B 5-8¹¹².

Cette banque est encore signalée, mais sans mention des noms des directeurs, en 194 et 198, SB VI 9201, 13 et 17; en 197, P.Oxy. XII 1473, 6-7; dans la 2^e moitié du II^e siècle, SB VI 9372, 5-6; la banque était dirigée alors par des épitérètes.

Dix ans après la dernière mention de cette banque du Sérapéum, une seconde banque affermée fait son apparition à Oxyrhynchos appelée '**la banque de change d'Oxyrhynchos**'; les **deux fermiers** (ἀσχολούμενοι ὠνήν) étaient **Beitharion alias Démétrianos et Ptolémaios**: P.Oxy. XXXI 2584, 7-9 et 15 (211); en 247, cette banque est encore mentionnée, mais sans le nom du

¹⁰⁸ Pour la provenance de ce texte, voir H.J. Wolff, *Das Recht der griechischen Papyri Ägyptens in der Zeit der Ptolemaer und des Prinzipats II*, Munich 1978, 100 n. 90.

¹⁰⁹ À la ligne 9 est mentionnée la 11^e année de Claude (50/51) ou de Néron (64/65).

¹¹⁰ Le trapézite était probablement le banquier privé chez qui la ville avait un compte. La banque publique était dirigée par un collège.

¹¹¹ Voir sur ce texte important Bogaert 1983a, 46-50.

¹¹² Ce texte vient d'être publié par A.E. Hanson et P.J. Sijpesteijn dans ZPE 103, 1994, 48-51, avec p. 48 n. 19 une liste complète des textes qui mentionnent la banque du Sérapéum.

fermier, dans SB V 7634, 18-19, 22, et en 268/69; **Aurélios Ptolémaïos** en était alors le concessionnaire: PSI I 295, 10-11 + BL VII 234 et VIII 396¹¹³. C'est la dernière mention connue de cette banque.

Ce survol des documents concernant les banques privées et affermées d'Oxyrhynchos montre qu'au I^{er} siècle il y avait au moins 3 banques privées dans la métropole dont 2 étaient situées dans le Sérapéum. Dans la première moitié du II^e siècle, il n'y a plus qu'une seule banque, celle du Sérapéum, mais qui est devenue plus importante puisqu'elle est maintenant toujours dirigée par au moins 3 associés. C'est cette banque qui est devenue une banque affermée en 154 et l'est restée jusqu'en 201/2. Au III^e siècle, on voit la résurrection des banques de change dont l'une est une banque affermée, attestée de 211 à 268/69; mais nous savons qu'en 260 il y avait plusieurs autres banques de change dans la métropole.

VII. ANTINOUPOLIS

Cette métropole, fondée par Hadrien en 130, n'a laissé qu'un seul texte de l'époque romaine qui mentionne '*la banque publique d'Antinooupolis*': SB VIII 9897, 7-8 de 130-138¹¹⁴. Pour l'époque byzantine, lorsque cette métropole était devenue le centre administratif de la Thébaïde, nous sommes bien mieux renseignés.

Banques privées

Nous ne connaissons que le nom de 2 banquiers privés: en 212, **Anoubion fils d'Ammônios de la tribu Matidios et du dème Kallitekneios**, propriétaire d'une χρηματιστική τράπεζα, banque privée spécialisée dans l'enregistrement de contrats: P.Lond. III 1164 p. 154-167, a 11-12, b 4-5, c 9, d 3-4, e 3-4, 6 + BL I 284, f 3-4, g 3-4, h 3-4, i 4-5, k 3¹¹⁵. Ce type de banque n'est attesté qu'à Antinooupolis. Le deuxième banquier connu est **Bésarion alias Ammônios**: ibid. g 16, propriétaire d'une banque locale, également en 212.

Les 3 textes suivants mentionnent des banques privées dont le nom du trapézite n'a pas été conservé: BGU XI 2415, 4-5 de 178/79; P.Stras. 34, 6-7 + 894, 16; les 2 papyrus font partie d'un seul document daté du 16 octobre 182 et mentionnent une banque de change dont du propriétaire nous ne connaissons que la tribu, Matidios, et le dème, Démétrieus; P.Oxy. XLIX 3477 introduction l. 5-7, de 270 signale une autre banque de change, propriété d'un trapézite dont le nom se termine en -**μμων** et qui appartenait à la tribu Paulinios et au dème Philadelphios.

VIII. HERMOPOLITE

a) Hermoupolis-la-Grande

La *banque publique* appelée ἡ ἐν Ἐρμούδι πόλει δημοσία τράπεζα ou ἡ ἐπὶ τῶν τόπων δημοσία τράπεζα ou τραπεζ() τοπ() ou simplement τρ() est attestée à l'époque romaine dans 13 papyrus datés de 60 à 246, mais aucun nom de banquier ne figure dans ces documents ni aucune

¹¹³ Sur tous les textes se rapportant aux banques affermées d'Oxyrhynchos, voir Bogaert 1983b, 39-51, 55-61 et Trap. Aeg. 409-410.

¹¹⁴ Voir sur ce texte H. Braunert, Stadtrecht von Antinoopolis, JJP 14, 1962, 83-86 n. 44-48.

¹¹⁵ Fait partie du même registre de contrats diagraphaires, même date, mêmes noms, le fragment P.Flor. III 318 (212), qui mentionne une diagraphé bancaire l. 10.

indication sur la direction de cette banque, qui devait être comparable à celle d'Oxyrhynchos par exemple.

Les références sont: P.Amh. II 68 (W. Chr.374) 20 de 60¹¹⁶; P.Bad. II 19 b, 29-30 de 110; SB XIV 11970, 12-13 de 119; SB I 5673, 14 de 147; P.Lond. III 1227 p. 143, 11-12 de 152¹¹⁷; P.Ryl. II 120, 18-19 de 167; P.Amh. II 109 (W. Chr. 418) 10 de 185/86; BGU III 842, 4 de 187; P.Ant. II 101, 5 de 233-235; P.Lond. III 1157 p. 111 (W. Chr. 375) 21, 30-31, ἡ ἐπὶ τόπων δημοσία τράπεζα, de 246; P.Ryl. II 99, 11-12 (III).

Deux listes de taxes du II^e siècle, semblables à celles de l'Arsinoïte, provenant selon les éditeurs probablement de l'Hermopolite, indiquent la banque publique à laquelle les taxes sont versées par τράπ(εζα) τό(πων) ou simplement τρ(ά)πεζα: P.Ryl. II 185, 12, 15, 18, 20, 23 et P.Oxy. XLIV 3168, 5, 15, 18, 26, 31, 40, 44, cités Bogaert 1988a, 210 n^{os} 22 et 27. Parce que dans P.Amh. II 68, 20 et P.Lond. III 1157 p. 111, 30-31 cités supra, la banque publique d'Hermopolis est appelée ἡ ἐπὶ (τῶν) τόπων δημοσία τράπεζα, nous pensons que la banque publique de la métropole est désignée dans nos 2 textes du II^e siècle.

Banques privées

Les *banques privées*, appelées dans la première moitié du I^{er} siècle explicitement ἰδιωτικὴ τράπεζα, sont attestées à Hermopolis pendant toute l'époque romaine de 6^a à 285. Les propriétaires sont: en 6^a, **Hermaios**: P.Lond. III 890 p. 168, 1-2¹¹⁸; de 34 à 44, **Ptolémaïos**: P.Ryl. II 173, 1 et P.Lond. III 1168 p. 138, 49 + BL I 282; en 42, **Hiérônikos**: P.Lond. III 1166 p. 105, 9; en 44, **Syros**: 1168 p. 137, 21, 37, 54¹¹⁹; en 54-55, **Hermaios**: P.Stras. 663, 2-3; en 86/87, **Hôrion, fils de Syros**, probablement le prénom: P.Flor. I 86 (M. Chr. 247) 15-16 - leur banque est appelée 'banque locale'; de 103 à 105, **Eudaimon fils d'Ammônios**: P.Flor. I 81, 5 et P.Stras. 19, 2-3 + BL I 405; en 109, **Hermophantos fils d'Eutychidès**: P.Amh. II 95, 16; de 110 à 118, **Epagathos**: P.Brem. 46, 12¹²⁰ et 47, 1; en 138-161, **Hermaios fils de Dioskoros et associés**: P.Laur. II 28, 4; en 179, **Achilleus fils de Hermaios**, qui peut être le banquier précédent: P.Flor. I 28, 2, 7 + BL VIII 124; en 188, **Hermaios et associés**, qui peut être le petit-fils de Hermaios fils de Dioskoros: P.Giss. 32, 2, 4, 7 + BL I 169; en 219, **Sôsius**: P.Oxy. XVII 2138, 13-15¹²¹; en 285, **Aurélios Silbanos**: SB VI 9216, 6, qui signe une διεκβολή.

Les textes suivants mentionnent des banques privées dont le nom du propriétaire a été omis ou n'a pas été conservé: Cd'É 64, 1989, 248, 1-2(23P); P.Stras. 33, 4-5 (I)¹²²; PSI 204, 20-21, banque de change (140); P.Ryl. II 120, 15 +BL VIII 294 (167), banquier inconnu et associés;

¹¹⁶ Le papyrus date du règne de Domitien (81/82 - 96), mais le document qui mentionne la banque publique se rapporte à la 6^e année de Néron (l. 21-22).

¹¹⁷ Au lieu d'écrire ἐπὶ τὴν δημοσίαν τράπεζαν comme dans P.Ryl. II 99, 11-12, le scribe a écrit ici εἰς τὸ δημόσιον.

¹¹⁸ Voir sur ce texte Fr. Preisigke, Girowesen, 338-339, et H.J. Wolff, Das Recht, 97-98.

¹¹⁹ Voir l'analyse de ce document dans Fr. Preisigke, Girowesen, 524-531.

¹²⁰ Dans ce texte, on lit: Ἐπαγά(θωι) [ἔ]χοντι τὴν μ.[.]...π() τράπ(εζαν). Pour ἔχον τὴν τράπεζαν nous avons un parallèle dans P.Oxy. XII 1411, 9-10: οἱ τὰς τράπεζας κεκτημένοι. U. Wilcken, l'éditeur, a proposé la leçon μ[η]τροπολιτικὴν, mais la caractérise de 'höchst unsicher'. À notre avis, cette restitution, bien qu'elle remplisse parfaitement la lacune, est à éliminer, parce que μητροπολιτικός signifie 'de la métropole' et pas 'dans la métropole', or, de l'avis de Wilcken lui-même, il s'agit ici indubitablement d'une banque privée.

¹²¹ Cette banque était située dans la partie méridionale de la ville sur le parvi pavé du Tétrastyle.

¹²² Preisigke a proposé Ἐ[ρμείου? τραπεζης], mais rien ne permet d'avaliser la restitution du nom du banquier.

P.Flor. I 48, 4-5 et P.Giss. 33, 7, qui est un second original d'une hypographe d'une diagraphé (189); P.Vind. Bosw. 3, 14 + BL III 101 (249/50)¹²³; P.stras. 575, 5 (III).

La banque affermée

Comme Oxyrhynchos, Hermoupolis a eu une banque affermée à partir de 151. Elle était dirigée alors par **les épitérètes de la banque**, dont l'un, **Besarion alias Eudaimon**, a signé la diagraphé: P.Stras. I 52, 3, 13, 20, 27. De 153 datent 2 diagraphés établies par la même banque: la première est signée par le même épitérète: P.Flor. I 1 (M. Chr. 243, Jur. Pap. 68) 3, 12, 19, 26, et de la seconde, le nom de l'épitérète n'a pas été conservé, mais ce fut probablement aussi Besarion (P.Stras. 585, 20-21, 28). Puis, pendant 50 ans, nos sources sont muettes sur cette banque, mais de 203/4 date une diagraphé d'une banque appelée ἡ ἐν Ἐρμού πόλει ἐπιτηρουμένη τράπεζα, ce qui veut dire 'une banque dirigée par des épitérètes' et qui doit donc être la même que celle des années 151-153: P.Flor. III 380 (SB I 4298) 1-2 et 13 (mention des épitérètes); la même expression se trouve dans une diagraphé de la même époque: P.Ryl. II 176, 2 (201/211).

En 211, la banque affermée change de nom et s'appelle désormais et pratiquement pendant tout le III^e siècle '**la banque des fermiers d'Hermoupolis**' (ἡ ἐν Ἐρμού πόλει μισθωτῶν τράπεζα). Le nombre de fermiers n'est pas connu; tous les documents, des diagraphés, sont signés par un seul fermier, qui ajoute τραπεζίτης à son nom.

Les trapézites connus sont: en 211, **Tothès**: P.Lond. III 932 p. 148, 2 et 10; en 227, **Aurélios Démétrios**: P.Lond. III 1158 p. 151, 1, 4-5; en 231, **Aurélios Ammônios**: P.Lond. III 1298 p. 153, 1, 5; en 250, **Aurélios Amônion**: P.Vind. Bosw. 6, 1, 6; en 256, **Aurélios Démétrios, bouleute**: P.Lips 3 (M. Chr. 172) I 1-2, 6, II 9 + BL VIII 169.

Cette banque est encore mentionnée dans les documents suivants qui ne contiennent pas de signataire: P.Lips. 9, 15-16 (220, date de la diagraphé, voir n.l. 16); P.Lond. III 941, p. 119, 4 + BL I 280, et 942 p. 119, 6 (227); P.Lond. III 945, p. 120-121, 11-12 (231); P.Ryl. II 165, 4 (266)¹²⁴; Stud. Pal. XX 91, 11-12 (268-270); SB XVI 12242, 10 et 12243, 12 et note (279/80); P.Lips 4, [22] (293)¹²⁵, dernière attestation de cette banque qui existait donc encore au début de l'époque byzantine.

À Hermoupolis, on connaît la coexistence de 2 banques privées en 42: celles de Ptolémaïos et de Hiérônikos; en 44, celles de Ptolémaïos et de Syros, et la coexistence de banques privées avec la banque affermée, notamment en 179, celle d'Achilleus; en 188, celle de Hermaïos et associés; en 219, celle de Sôsiás et en 285, celle d'Aurélios Silbanos. On y rencontre aussi des familles de banquiers privés: ainsi Syros et son fils Hôrion se sont succédé, de même que Hermaïos fils de Dioskoros, son fils Achilleus et son petit-fils Hermaïos.

b) Koussai

En 220 est attestée une *banque privée* située à Koussai, village du nome hermopolite, mais le nom du trapézite est en partie perdu et en partie illisible: P.Flor. 56 (M. Chr. 241; Jur. Pap. 49) 12¹²⁶.

¹²³ La diagraphé mentionnée date du règne de Dèce, 249/250; le papyrus lui-même, qui est une apographé, est daté de 279.

¹²⁴ Il faut probablement restituer l. 4 διὰ τῆς ἐν Ἐρμού πόλει [μισθωτῶν τραπεζῆς], bien que cette restitution ne semble pas remplir toute la lacune.

¹²⁵ Sur tous les textes qui concernent la banque affermée d'Hermoupolis, voir Bogaert 1983b, 86-93.

¹²⁶ Vitelli, suivi par Mitteis, a lu l. 12 [δημ]οσί(α)ς τραπεζῆς, ce qui est une restitution impossible, parce que le document est une diagraphé indépendante, acte établi uniquement par les banques privées.

c) **Thallou**

Ce village possédait en 98 et 99 une *banque privée*, appelée ή ἐν Θαλλοῦ ιδιωτικὴ τράπεζα, appartenant à **Hermaios fils de Héphaïstion**: P.Brem. 69, 1 et 68, 4, 11, 17-18.

IX. APOLLINOPOLIS HEPTAKOMIAS

P.Giss. 58, provenant de Heptakomia et datant de 116, est une liste de fonctionnaires liturgiques qui sont libérés de leurs obligations après avoir rempli un terme de 3 ans; parmi ceux-ci on trouve l. I 16-17: le βασιλικὸς τραπεζίτης ὄλου νομοῦ, **Harpaésis fils de Psentermouthès fils de Petésis**¹²⁷.

P.Giss. 59 de 119/20 par contre est une liste de candidats pour des fonctions liturgiques et mentionne l. III 17-19 **Híérakion**, qui est en 118/19 **trapézite royal** et candidat pour l'année suivante.

X. PANOPOLITE

a) **Panopolis**

De cette métropole située sur la rive droite du Nil, aucun papyrus bancaire ptolémaïque ne subsiste jusqu'à présent et pour l'époque romaine nous ne sommes pas beaucoup mieux servis. Dans P.Bodm. 1 recto ined. col. 78 l. 3, on lit: [τρ]απέζης. Πελείλιος ἐπιτηρη[τῆς] γραφ[εῖου]. Ce papyrus, qui date de 208/9, est un registre administratif concernant des terres cultivables (ἐδάφη.l. 1); comme Peleilios est un fonctionnaire des finances, la banque mentionnée est probablement un *banque publique*¹²⁸.

Banques privées

Une seule banque privée est connue, celle de **Aurélios Zōilos** en 217/18, mentionnée dans 11 fragments qui ont fait partie d'un rouleau écrit dans cette banque et comportant des actes privés en forme de chirographe adressés au banquier, mais qui étaient des originaux puisqu'ils étaient signés par le contractant présent à la banque. Le rouleau restait en possession du banquier¹²⁹. Les fragments dans lesquels le banquier est cité explicitement sont CPR XVII B 11, 30,48; 12, 9; 13, 9; 15, 13; 16, 8; 17, [2], 10-11, 16, 21, 30, [40]; 20, 2; 21, 14; 24, [6], 11; 27, [10]; 28, 3; 29, 2; dans plusieurs autres fragments du même rouleau, le nom du banquier peut être totalement restitué avec beaucoup de vraisemblance (voir l'index p. 48). La banque ou le banquier est encore cité 30, 4 et 32, 2.

b. **Bompaé**

Dans ce village du Panopolite, d'où proviennent plus de 220 étiquettes de momies, il y avait aussi au II^e - III^e siècle des *banquiers privés* dont nous connaissons 2 noms: **Didymos fils de**

Meyer donne prudemment [...]... . M. Drew-Bear, Le nome hermopolite, (cité supra n. 63), mentionne donc à tort la banque publique de Koussai.

¹²⁷ Sur le terme βασιλικὸς τραπεζίτης, voir supra n. 29.

¹²⁸ Une photo des colonnes 78-80 de ce papyrus, encore inédit, a été publiée par V. Martin dans P.Bodm. I figure 7. Sur l'origine et la date de ce papyrus, voir la même édition p. 21. Le nom Peleilios est typique pour le Panopolite; voir SB I 4176; VI 9022, Inv. 8, 1 (C. Etiq. Mom. 1783) (II/III); 9602, 10; les collections auxquelles appartiennent ces étiquettes proviennent toutes du Panopolite.

¹²⁹ Voir P.J. Sijpesteijn, CPR XVII B, introduction p. 3.

Hôrion, fils de Pamombe; son épouse s'appelait Tsourosé et il a eu un fils Pseine, mort à l'âge de 6 ans: C. Étiq. Mom. 1731 (SB I 5448); le second banquier s'appelait **Hérônion fils d'Areios**: C. Étiq. Mom.1867.

XI. COPTITE

a) Koptos

La *banque publique* de Koptos présente la particularité suivante: à l'époque ptolémaïque, elle est appelée dans les documents bancaires ή εν Κόπτω τράπεζα et le nom du trapézite est précédé par ἐφ' ἧς, comme souvent à l'époque ptolémaïque¹³⁰, mais à l'époque romaine, on trouve d'abord, de 17/16 à 1^P ή τοῦ δεινός τράπεζα, comme s'il s'agissait d'une banque privée¹³¹, et à partir de 2^P ή τοῦ δεινός βασιλική τράπεζα, jamais δημοσία τράπεζα, jusqu'en 102, date du dernier document connu de cette banque. En outre, la formule de ces reçus de taxes, qui sont nos seules sources sur la banque et qui commencent par διαγράφε διὰ τῆς τοῦ δεινός βασιλικῆς τραπεζῆς, est caractéristique pour la banque publique de Koptos à l'époque romaine. Cette banque était située selon O.Leid. 171, (WO 1317) 1, dans le quartier de la citadelle, Φρουρίου, où habitaient plusieurs contribuables.

Une douzaine de noms de trapézites de l'époque romaine ont été conservés. Ce sont en 17/16, **Képhalos**: O.Leid. 419, 1; de 12 à 7, **Καλλι**(): O.Leid. 170, 1 et 171, (WO 1317) 1; en 4^a, **Hermias**: O.Tait I Petr. 195, 1-201, 1; en 1^P et 2, **Klémens**: O.Cair. GPW 61, 1; O.Tait II 1142, 1 et O.Leid. 173, 1¹³²; le 19 février 2, **Apol**(): O.Tait I Petr. 202, 1; de 36 à 39, **Apol**(): 205, 1 et 207, 1; en 44, **Apol**() et **Makron**: 208, 1; en 53, **Amô**() et **Apol**(): 209, 1; en 102, **Sarapion**: 211, 1. Il est naturellement impossible de dire si de 36 à 53 nous n'avons qu'un seul banquier Apol() ou plusieurs.

¹³⁰ Sur cette formule, voir Bogaert 1988a, 118-119.

¹³¹ Cette formule avec le nom du banquier public au génitif est une formule ptolémaïque. La banque royale pouvait être appelée uniquement d'après son directeur, parce que, dans beaucoup de métropoles et de villages, c'était la seule banque de la place, et le directeur pouvait avoir une longue carrière. Ainsi la banque royale de Crocodilopolis est souvent appelée la banque de Python, d'après son directeur, qui fut en fonction pendant 18 ans, de 255 à 237; voir par exemple P.Cair. Zen. IV 59567, 19 (± 250); P.Lond. VII 2002, 6 (après 247); P.Cair. Zen. III 59355, 63-64, 151 (243); P.Tebt. III 1, 814, 31-32 et SB XVI 12342, 3-4 de 239. Au III^e siècle avant J.-C., il n'y avait que quelques rares banques affermées, dont une à Crocodilopolis, et les banques privées ne font leur apparition qu'au II^e siècle et sont également rares; on n'en connaît qu'une dizaine pour toute l'Égypte ptolémaïque.

¹³² Le nom de ce banquier a été lu correctement pour la première fois par C. Galazzi dans O.Cair. GPW 61. Cet éditeur dit n. 1 que le même nom peut être lu dans O.Leid. 173, 1, où les éditeurs n'ont pas pu le déchiffrer. Il est vrai que l'écriture de ces reçus de taxes est extrêmement difficile à lire, mais 3 collègues que j'ai consultés: H. Cuvigny, R. Coles et W. Clarysse, et que je remercie, sont disposés à suivre C. Galazzi.

Dans O.Tait. II 1142, l'éditeur a lu Kaimio(). Sur la base d'une photo de cet ostracon qui me fut procurée par l'intermédiaire de R. Coles (lettre du 7 VII 94), W. Clarysse m'a confirmé que ce reçu est bien de la même main que les deux précédents, donc de Klémens. Il reste un problème: O.Leid. 173 date du 15 juillet 2, mais O.Tait. I Petr. 202, signé Apol(), est antérieur à cette date. Il faut donc supposer qu'en l'an 2 il y avait 2 trapézites à Koptos, comme ce fut le cas en 44 et 53, et qu'ils rédigeaient les reçus séparément, comme cela se pratiquait couramment à Thèbes (voir section suivante). D'autre part, O.Tait. I Petr. 202 est le premier reçu avec βα(σιλική) τρά(πεζα). Comme O.Leid. 173 lui est postérieur, on s'attend à y trouver la même expression. Les éditeurs ont lu l. 2 { . } τρα(πέζης), or cette lettre non lue est à notre avis β, donc probablement βα(σιλική) (voir planche 47).

Nous possédons encore des reçus bancaires des années 1/2 à 36, dont les noms des trapézites sont complètement ou partiellement illisibles et notamment WO 361, 1 + BL II 1, 57 (1/2); O.Tait I Petr. 203, 1-2 et O.Leid. 174, 1 (3); O.Tait II 411, 1-2 (9); O.Tait I Petr. 204, 1 (16); 206, 1 (35/36)¹³³.

b) Papa

Ce village a eu en 39 une *banque de change privée* appelée ἡ ἐ(ν) Πάπα κόμ(η) / τῆς Λιβυ(κῆς) τοῦ Κοπ(τίτου) Ἄπο.() κολ(λυβιστικῆ) τράπε(ζα): O.Stras. 780, 1-2.

XII. THÈBES - DIOSPOLIS MAGNA

Dans un article paru en 1984 dans ZPE 57¹³⁴, nous avons fait une étude approfondie de la *banque publique* à Thèbes à l'époque romaine. Cet article comprend non seulement les textes concernant la métropole sur la rive droite, Diospolis Magna, mais aussi des reçus de taxes provenant de la rive gauche, principalement des Memnonia et du district sud-ouest. Dans notre section XII, nous nous bornerons à la banque publique et aux banques privées de Diospolis Magna, parce que les Memnonia et le quartier sud-ouest faisaient à l'époque romaine partie du nome hermonthite que nous traiterons dans la section suivante.

Diospolis Magna a connu une banque publique à l'époque ptolémaïque attestée entre 255 et 84 avant J.-C. (Bogaert, 1988a, 115-138). La banque publique romaine ne resurgit dans nos documents que 63 ans plus tard en 21/20 à cause des malheurs: révoltes, peste, famine qui ont ravagé la ville dans ces années-là (Bogaert, 1988a, 133).

Notre documentation est constituée de plus de 400 ostraca grecs, démotiques ou bilingues et un seul papyrus, P.Mert. III 102 de 129/30, qui sont tous des reçus de taxes. Tous ces textes ont été rassemblés dans notre article cité n. 134; dans un article de revue il manque de place pour reprendre toutes ces références. Nous nous bornerons à renvoyer le lecteur aux pages et aux notes de notre article, où il trouvera toutes les références connues, et aux addenda et corrigenda publiés dans Trap. Aeg. p. 411-414. La bonne centaine de trapézites connus seront traités dans l'ordre chronologique, accompagnés du numéro d'ordre que nous leur avons attribué dans notre étude de 1984 pour départager les nombreux homonymes.

La banque publique de Diospolis est appelée ἡ ἐν Διὸς πό(λει) μεγ(άλῃ) βα(σιλικῆ) τράπ(εζα) ἐφ' ἧς Κέφα(λος) dans un seul texte: O.Stras. 45, 12, dont la date n'est pas conservée, mais qui doit être antérieure à 22/21, date de O.Stras. 38, le plus ancien reçu avec le verbe τέτακται, que seuls Kephalos 1 et Kallias 30 (voir infra) ont employé. Képhalos 1 s'est servi de cette formule jusqu'en 12^a et il a signé ses reçus Κέφαλος τραπεζίτης. Après cette date, il a employé διαγέγραφε ἐπὶ τὴν Κεφάλου τράπεζαν, formule d'origine ptolémaïque, qui est également caractéristique pour lui. Ce Képhalos 1, qui a dirigé la banque de 22/21 à 1^a, est le fondateur d'une dynastie de trapézites que nous pouvons suivre pendant 4 générations. 28 reçus, dont 1 en démotique portent son nom ou doivent lui être attribués (Bogaert, 1984b, p. 245-250, n. 53-71 et Trap. Aeg. 411-412)¹³⁵.

¹³³ Ce dernier texte provenant de la banque royale de Ἐρ.[...].γ() a été daté par Tait de l'année 36, mais depuis le 31 août 36, Apol () dirigeait la banque. C'est pourquoi nous proposons la date de 35/36, la 22^e année de Tibère, mentionnée dans le texte. Sur la banque de Koptos, voir aussi O.Leid. p. 74-75.

¹³⁴ R. Bogaert, Banques et banquiers à Thèbes à l'époque romaine, ZPE 57, 1984, 241-296.

¹³⁵ Dans n. 53, lire O.Mattha 32 au lieu de 62.

De 17^a à 2^a, Képhalos 1 a été secondé par son fils **Épikratès 2**, qui a signé 14 reçus démotiques. Dans les textes démotiques, le mot pour désigner la banque est *shn* (p. 250-251 et n. 77-80)¹³⁶.

Pendant que la banque de Thèbes était dirigée par Képhalos 1 et son fils Épikratès 2, 4 autres personnes ont signé des reçus de la banque: en 15^a, **Pikôs 25**, un reçu démotique; en 9^a -]οως **Ἰλαρίωνος 26**, 2 reçus bilingues; en 5^a, **Pikôs 27**, **fils de Pikôs**, 3 reçus démotiques - il est difficile à dire s'il faut identifier celui-ci avec Pikôs 25; en 3^a ... **fils de Ptol** (), 1 reçu démotique (p. 165 et 269 n. 236-238).

Le 4 août de l'an 2^p, **Psenamounis 29**, **deuxième fils de Képhalos 1**, a signé un reçu démotique (p. 265 et Trap. Aeg. 412). Nous supposons qu'il a repris la direction de la banque après son père en 1^a ou 1^p, mais pas pour longtemps, car, le 18 octobre de la même année 2, **Kallias 30**, qui se nomme trapézite, a signé un reçu grec, à plusieurs points de vue remarquable, de la banque de Diospolis Magna qu'il dirige (ἐφ' ἧς) (p. 265 et 269 n. 239).

Du 6 février 3 date le premier reçu signé par **Pikôs 3**, **troisième fils de Képhalos 1**, qui dirigea la banque jusqu'en 48, couvrant une période d'activité bancaire de 45 ans, la plus longue que nous connaissions en Égypte. Il nous a laissé 46 reçus bancaires: 32 démotiques de 3 à 43 et 14 grecs des années 16 à 48. Dans O.Tait II 970, 1-2 (16), le lieu du paiement est indiqué par ἐπὶ τὴν ἐν Διὸς πόλ(ει) τῆς μεγάλης(ς) δημοσίας τραπέζης(ς) (sic); dans O.Tait II 971, 2, δημοσία manque (p. 251-253, n. 84, 88-98 et Trap. Aeg. 412-413).

Tout au long de sa carrière, Pikôs 3 a eu à ses côtés ou sous ses ordres - on ne connaît pas le statut exact de tous ces signataires - 32 collaborateurs, dont nous donnons les noms dans les paragraphes suivants. En 5, **Pamônthès 31**, **fils de Harmiysès**, a signé 1 reçu démotique (p. 265 et 269 n. 240); en 7, **Peteaménopè 4** (= Peteménôphis en grec), **quatrième fils de Képhalos 1** et donc frère de Pikôs 3, 3 reçus démotiques (p. 253 et n. 99), dernière date: 13 août; de 7/8 à 16, **Képhalos 6**, **fils d'Épikratès 2** et neveu de Pikôs 3, 27 reçus démotiques et 2 grecs (p. 253-254 et n. 101-109; Trap. Aeg. 412).

Pikôs et Képhalos 6 ont eu comme collègues: en 9, **Pikôs 32**, **fils de Pikôs**, signataire de 1 reçu démotique; en 11 et 12, **Epônnychos 33**, **fils d'Apathès**, 2 reçus grecs avec signature en démotique; en 13, **Psenmônthès 34**, 1 reçu grec (p. 265 et 239 n. 241-242; Trap. Aeg. 412 et BL IX 247); en 14, **Képhalos 5**, **fils de Képhalos**, peut-être un cinquième fils de Képhalos 1, 2 reçus démotiques du 4 avril et du 5 août (p. 253 et n. 100).

Du 10 novembre 14 date le premier des 19 reçus, 16 démotiques et 3 grecs, de **Képhalos 7**, **premier fils de Pikôs 3**, qui a assisté son père de 14 à 47, donc pendant 33 ans (p. 254-255 et n. 110-116; Trap. Aeg. 412). Les 2 banquiers ont reçu l'aide, en 15, de **Képhalos 35**, **fils de Pareios**, 2 reçus grecs, et de **Képhalos 36**, **fils de Tauron** (p. 265 et 269 n. 243-245; BL VIII 531).

Un banquier **Ménodôros 37** a signé un reçu grec le 25 janvier 19. Ce Ménodôros n'est autre que le signataire **Mondrous 8**, **deuxième fils de Pikos 3**, transcrit erronément Androus par la majorité des éditeurs des 38 reçus démotiques de ce signataire, qui sont datés de 20 à 31/32. Il a donc travaillé à la banque avec son père et son frère Képhalos 7 pendant une douzaine d'années (p. 255 et n. 117-122, 265, 269 n. 246; Trap. Aeg. 412 et P.L. Bat. 26, 61 de 23). En 19, il y avait encore deux autres collaborateurs dans la banque: **Argeios 39**, **fils d'Argeios**, qui a signé 2 reçus démotiques le 10 septembre 19 et le 20 août 20, et **Haryôtès 38**, signataire d'un reçu grec le 10 novembre 19. Pour les années 26, 28 et 32, nous connaissons 3 signataires différents, 1 en grec et

¹³⁶ Sur ce mot, voir J. Vergote, Sém. *shn*: τράπεζα "Banque", Mélanges Adolphe Gutbub, Montpellier 1984, 231-232.

2 en démotique: **Épikratès 43, fils d'Argeios, Asklas 44, fils de Pikôs et E...ρδ() 45** (p. 265-266 et 269 n. 247-248).

Pétémenôphis 9, troisième fils de Pikôs 3, a pris en 33 la relève de son frère Mondrous 8 = Ménodôros 38, mais de lui nous n'avons que des reçus grecs, 64 au total, le plus grand nombre de textes que nous possédions d'un banquier égyptien. Ces 64 quittances sont signées dans 32 cas, Πετεμενωφης Πικωτος, et dans 27 cas, Πετεμενωφης τροπεζιτης, et datent des années 33 à 42 - dans 5 ostraca, la signature n'est pas complète. Ces reçus ont tous été délivrés par le même banquier, bien que, selon les éditeurs J.G. Tait et C. Galazzi, les textes semblent avoir été écrits par différentes mains; les ostraca des années 35, 36, 37-40 et 42 portent les 2 signatures (p. 255-256 et n. 123-138; Trap. Aeg. 412; les nombres de textes cités dans ces pages, 61 et 29, doivent être remplacés par 64 et 32; le texte Archiv 5, 171-172 n° 7 a été réédité dans SB XVIII 13185).

Pendant les années que Pikôs 3 et ses deux fils, Kephalos 7 et Pétémenôphis 9, dirigeaient la banque, 8 autres collaborateurs nous ont laissé chacun 1 reçu grec: en 34, **Pamonthès 46, fils de Psenmonthès** (reçu bilingue); en 35, **Ἄπο...()** 47; en 36 **Πελ...()** 48; en 37 **].μ()** 49; en 38 **Πε.()** 50; en 40 **Πασ()** 40 et **E()** 51; en 41-54, **Δ....** 52¹³⁷; (p. 266 et 269-270 n. 249-250 + BL VIII 531-532 et BL IX 251 n° 363).

Du 23 mai 42 date le premier reçu grec d'une série de 20, qui couvrent les années 42 à 75 et qui sont signés par **Képhalos 14**. À part la similitude du nom, rien n'indique qu'il s'agisse d'un descendant de Képhalos 1, mais on ne peut l'exclure. Il ne mentionne jamais son patronyme et il est le premier qui fasse suivre son nom de la forme verbale σεσημείωμαι: j'ai certifié (le paiement)¹³⁸. Trois reçus de l'année 42: WO 387 + BL du 23 mai, 1377 du 2 octobre et O.Meyer 35 + BL du 13 novembre sont contresignés par Pétémenôphis 9, fils de Pikôs 3, qui pourrait être son père, et dans ce cas nous aurions ici la quatrième génération (p. 257-258 et n. 150/159).

En 42, Képhalos 14 n'est pas le seul nouveau venu à la banque. Un reçu grec a été signé le 24 juin par ...() **Πικ(ωτος) 53** (p. 266 et 270 n. 256)¹³⁹. En 43, un autre descendant de Képhalos 1 fait son entrée dans la banque: **Épikratès 10, quatrième fils de Pikôs 3**, qui, entre novembre 43 et août 47 a signé 5 reçus grecs (p. 257 et n. 139-141). En 44, deux signataires nouveaux font une apparition éphémère à la banque: en janvier, **E()** 56, qui a signé 3 reçus grecs, le dernier en septembre 45, et **Apol()** 55, auteur d'un reçu en septembre 44 (p. 266 et 269 n. 257-259), mais en mai 45, **Képhalos 11, fils d'Épikratès 10**, membre probable de la quatrième génération de cette famille de banquiers, a signé un reçu grec et un second sous le même règne de Claude (p. 257 et n. 142, et p. 259).

L'année 48 est une année importante dans l'histoire de la banque thébaine. C'est la fin du règne de 45 ans de Pikôs 3, qui a signé son dernier reçu conservé, WO 397, le 2 octobre de cette année. Il n'y a plus qu'un seul trapézite permanent à la banque, Képhalos 14, qui a travaillé à la banque jusqu'en 75, comme nous venons de le voir. Mais avant le départ de Pikôs 3, le personnel de la banque s'est augmenté de 3 unités: **Pékysis 57, fils de Pikôs**, qui a signé 3 reçus entre le 26 mars 48 et le 28 août 49 (p. 266 et 270 n. 260); **Bassos 15, fils de Dekmos**, dont le premier reçu date également du 26 mars 48, et **Épikratès 13, fils de Képhalos 7**, si toutefois le nom d'Épikratès a été correctement lu, signataire de 2 reçus grecs du 22 juillet 48 et du 5 janvier 49 (p. 257 et n.

¹³⁷ Le reçu O.Stras. 76 doit être daté des premières années de Claude, car le payeur est attesté dans 5 autres reçus: O.Stras. 54, 55, 61, 62 et 179, qui datent tous du règne de Tibère, années 15, 35, 36.

¹³⁸ Voir pour le sens technique de cette expression dans les textes bancaires WO I p. 83 et Preisigke, Girowesen 327, 331.

¹³⁹ Le Πικ(ωτος) 54 (Πικ(ωτος) de O.Meyer 35 (42) doit être éliminé. Ce texte a été signé par Képhalos 14; voir BL II 1, 15.

146 et 147). Bassos 15, fils de Dekmos, est le premier banquier thébain qui porte un nom latin, Bassus et Decimus, souvent écrit Δέκμος dans les textes grecs. Il nous a laissé 11 reçus datés de 48 à 52, signés de 4 manières différentes: Βάσσοσ Δέκμου τραπεζίτης σεσημείωμαι, Βάσσοσ Δέκμου τραπεζίτης, Βάσσοσ Δέκμου σεσημείωμαι et Βάσσοσ Δέκμου (p. 259-260 et n. 162-163).

Deux de ses reçus bilingues de l'année 50 ont une deuxième signature sous un deuxième paiement de taxes, celle d'**Alexandros 12, fils de Képhalos 7**, le quatrième? et dernier membre connu de la quatrième génération de cette famille de banquiers. Il a signé en tout 4 reçus, dont 1 grec et 3 bilingues, datant des années 49 et 50 (p. 257 et n. 143-145).

Si on tient compte de Képhalos 14, on peut dire que Képhalos 1 et sa descendance ont dirigé la banque publique de Diospolis Magna pendant presque un siècle, de 22/21 à 75. Pour plus de clarté nous ajoutons ici les degrés généalogiques.

Képhalos 1 (22/21 - 1^a) a eu 5 fils: Épikratès 2 (17^a - 2^a), Psenamounis 29 (2^p), Pikôs 3 (3-48), Peteamenope 4 (7^p), Képhalos 5 (14), qui forment la deuxième génération. La troisième génération comprend Képhalos 6 (7/8 - 16), fils d'Épikratès 2; Képhalos 7 (14-17), fils de Pikôs 3; Mondrous ou Ménodôros 8 (19-32), deuxième fils de Pikôs 3; Pétémenôphis 9 (33-42), troisième fils de Pikôs 3 et Épikratès 10 (43-47), quatrième fils de Pikôs 3. À la quatrième génération peuvent appartenir, mais cela n'est pas certain pour 3 des 4 banquiers: Képhalos 11 (?) (45), fils d'Épikratès 10; Alexandros 12 (49-50), fils de Képhalos 7; Épikratès 13 (?) (48-49), deuxième fils de Képhalos 7 et Képhalos 14? (42-75), peut-être le fils de Pétémenôphis 9; (pour plus de détails sur cette famille, voir p. 258-259)¹⁴⁰.

Le 4 décembre 50, Képhalos 14, secondé par Bassus 15, a reçu l'aide d'**Apollônios 58**, qui a remplacé Alexandros 12 et qui a signé 3 reçus, dont le dernier date du 20 novembre 52 (p. 266 et 270 n. 261). Son successeur est **Pamônthès 59**, qui a signé le 8 avril 53 un reçu grec et qui a travaillé ensemble avec **Sékès 60, fils de Pamônthès**, probablement le banquier précédent, qui est signataire deux jours plus tard, le 10 avril 53 (p. 266 et 270 n. 262).

En juillet 54 commence la carrière de **Bassos 16, fils d'Ammônios**, qui a été banquier pendant 29 ans, car son 38^e et dernier reçu date du 21 août 83 (p. 260-261 et n. 169-177). Aux 37 textes mentionnés dans les notes, il faut ajouter SB I 4332, où l'éditeur a lu l. 5 σεσ(ημείωμαι), mais où il faut lire, selon W. Clarysse, Βάσσοσ.¹⁴¹

Képhalos 14 et Bassos 16 ont eu comme collaborateurs: du 27 janvier 55 au 14 juillet 59, **Sabinos 65, fils de Pékysis (?)**, qui a délivré 2 reçus signés: O.Cair. GPW 86, 4 et WO 1280, 3, et est probablement l'auteur d'un autre reçu non signé, mais, selon l'éditeur C. Galazzi, de la même main que les deux textes cités: O.Cair. GPW 65 du 16 janvier 55 (p. 267 et 270 n. 266); en 56, **Bt...(61)**, signataire d'un reçu; du 26 mars 57, **Blastos 52**, auteur d'un reçu (p. 266 et 270 n. 263-264); du 22 août 57 à mars/avril 60, **Apion 17**, qui a signé 9 reçus (p. 261-262 et n. 180-185); le 2 février 58, **Πε() 63**, qui a délivré un reçu, contresigné par Bassos 16 et Épikratès 14 (p. 267 et

¹⁴⁰ Sur cette famille, voir aussi W. Clarysse, A Banker's Name in Early Roman Thebes, dans M. Geerard (éd.), *Opes Atticae, Miscellanea philologica et historica* Raymondo Bogaert et Hermanno Van Looy oblata, *Sacris Erudiri* 31, 1989-1990, Bruges, La Haye, 1990, 79-84 avec arbre généalogique.

¹⁴¹ W. Clarysse, Some Egyptian Tax Payers in early Roman Thebes, *JJP* 23, 1993, 34 et n. 6. Il montre dans le même article, après avoir comparé les signatures, que Bassos 15 et Bassos 16 sont bien deux banquiers différents et confirme ainsi notre thèse. Dans une lettre du 15.4.1995, D. Hagedorn m'envoie une photo et la transcription de O.Heid. Inv. 274+325+336 du 24 mars 79, le 39^e reçu de taxes signé Bassos, donc notre Bassos 16. Ce reçu avec 4 autres est publié par lui infra pp. 190-191. Voir aussi infra le banquier Dekmos 75.

270 n. 265); le 28 juin 60, ...vo() 66, signataire d'un reçu bilingue, et le 24 mars 62, **Théon 67**, 1 reçu grec (p. 267 et 270 n. 367).

Un nouveau trapézite permanent, **Apion 18**, a signé son premier reçu connu le 4 juillet 66; le nom A[πίων] y a été restitué (O.Amst. 39, 4), mais nous ne voyons pas d'autre possibilité; son premier reçu avec signature complète date du 8 février 67 (O.Tait II 961); son dernier et 25^e reçu, du 21 septembre 103 (O.Tait II 618) et non de 106, comme indiqué dans O.Ont. Mus. II 99, introduction. Il a donc travaillé 37 ans à la banque (p. 261-262 et n. 186-192; Trap. Aeg. 412).

Les 3 trapézites permanents: Képhalos 14, Bassos 16 et Apion 18 ont reçu en 67 l'aide de 2 autres collègues permanents: **Hérakleidès 19**, à partir du 18 janvier, qui nous a laissé 27 reçus grecs, dont le dernier date du 8 mars 100, après une carrière de 33 ans (p. 262 et n. 193-203 + O.Cair. GPW 65, 4 (80) et SB XVIII 13187 = O.Erem. 9, 6 (88); dans n. 203, remplacer WO 1564 par 1565) et **Ptolémaïos 20, fils d'Apion**, à partir du 2 mars 67, signataire de 23 reçus jusqu'au 9 novembre 88, donc pendant 21 ans (p. 262-263 et n. 204-212; WO 1413 (80) est le seul reçu qui mentionne son patronyme, mais comme nous n'avons aucune indication sur leur âge, il est impossible de dire quel Apion, 17, 18 ou un autre est le père de Ptolémaïos 20). En 67, 2 collaborateurs temporaires sont entrés en service: **λεων 68**, qui a signé un reçu également le 2 mars 67, et **Π.() 69**, signataire d'un reçu du 3 septembre 67 (p. 267 et 270 n. 268 et 269). Il y avait donc 7 signataires à la banque en 67.

Les signataires **Dekmos 70** de 69, **Dekmos 75** de l'année 75 et **Dekmos 82** de 88 posent un problème. Y avait-il un, deux ou trois signataires? J.G. Tait n'a pas signalé de ressemblance entre les reçus de Dekmos 70 et 82 qu'il a édités. Pour en avoir le cœur net, nous avons demandé par l'intermédiaire de R. Coles et T.S. Pattie, que nous remercions pour leur obligeance, des photos des ostraca qui concernent ces 3 signataires et celles-ci montrent que O.Tait II 566 de 69 et 612 et 877 de 88 sont de la même main, mais que WO 436 de 75 est d'une main complètement différente. W. Clarysse a confirmé mon impression et ceci ne facilite pas le problème. Il nous semble peu probable que Dekmos 70 ait été en service de 69 à 88, aidé en 75 par un autre Dekmos 75. Nous préférons envisager la possibilité que Dekmos 70 ait repris du service en 88. Dekmos 82 est donc probablement à éliminer. Dans sa lettre du 15.4.1995 (voir supra n. 141), D. Hagedorn m'a envoyé aussi une photo et la transcription de O.Heid. Inv. 203, un reçu de taxes du 15.1.75 signé Dekmos fils de Bassos. Ce reçu est de la même main que WO 436 du 14 mars 75 et a donc été délivré par Dekmos 75 qui était par conséquent le fils de Bassos 15 fils de Dekmos, cité supra (p. 164-165).

Les 5 trapézites permanents ont été aidés en 69, par Dekmos 70, en 71, par **Απο() 71**, le 25 mai 74, par **Πε() 72**, et en août/septembre de la même année, par **Θ....() 73** et enfin le 14 janvier 75, par **Péchyts 74**, le 14 mars, par Dekmos 75 et le 3 juin de la même année, par **Θεω() 76**; le dernier reçu de Képhalos 14 a été signé le 26 avril 75, mais le 3 juin, il pouvait toujours être en service. En cette année 75, la banque thébaine avec 8 signataires était à l'apogée de son activité (p. 267 et 270 n. 270-275).

Le nombre de signataires est tombé à 5 en 79 avec **B.() 77**, et le 9 septembre 81, avec **Παν() 78** (p. 267 et 270 n. 276). Le 19 novembre 81 fut signé le premier reçu conservé d'**Απολλοδôros 21, fils d'Hérakleidès**, peut-être un fils d'Hérakleidès 19, qui nous a laissé 12 quittances qui couvrent 8 années jusqu'au 15 mars 89 (p. 263 et n. 213-219).

En avril 82, les 5 banquiers permanents furent rejoints par **Απολ() 79, fils d'Apion**, peut-être un fils d'Apion 18, qui a signé 3 reçus entre le 15 avril 82 et le 23 mai 83; deux de ces textes contiennent des paiements signés aussi par Bassos 16, dont c'est la dernière signature connue (O.Tait II 498 du 21 août 83). Ils furent remplacés en 84 par **A() 80**, en juin 85, par **Hé(liodôros?)**

81, et en septembre et octobre 88, par Dekmos 70, qui a probablement repris du service à la banque (p. 267 et 270 n. 277-280).

Ptolémaïos 20 a quitté la banque en novembre 88 et Apollodôros 21 en mars 89. Il ont été remplacés en octobre 90 par **Sôkratès 22**, dont nous avons 11 reçus des années 90-95 (p. 263-264 et n. 220-226). Trois nouveaux collaborateurs signent des reçus: en janvier 91: **Ἰδ[... 83**, et en septembre de la même année, **E..() 84** (p. 267 et 271 n. 281-282); de juillet 93 à septembre 97, **Ischyriion 23**, de qui nous possédons 5 reçus: 3 de 93 et 2 de 97 (p. 264 et n. 227-228).

Après 97, il y a encore 2 trapézites permanents à la banque: Apion 17 jusqu'en 103 et Hérakleidès 19 jusqu'en l'année 100. Ils ont eu comme collègues en 98, 3 nouveaux signataires: **Pikôs 85**, **Philon 86** (3 reçus) et **A() 87**; de 100 à 105, **Ασ() 88** (5 reçus) et en 104, **Sarapion 89** (p. 268 et 271 n. 284-285).

Le dernier reçu de Ασ() 88 date de juillet 105, mais déjà à partir du 6 mars de cette année, un nouveau trapézite a commencé à signer des reçus, dont une douzaine des années 105 et 106 ont été conservés, **Achilleus 24** (p. 264 et n. 229-235). Le signataire **Α() 90** dans O.Stras. 112 nous a laissé un reçu du 23 juillet de la 14^e année d'un règne qu'il est impossible de préciser (p. 272). De 79 reçus, la signature est totalement illisible (14 cas) ou perdue (24 cas) ou n'a pas existé (41 cas) (p. 272-273 n. 289-292 et Enchoria 15, 1987, p. 31 n° 6).

Depuis 17^a, la banque publique de Diospolis Magna a été dirigée par des collègues de banquiers qui ont compté jusqu'à 5 trapézites permanents, assistés selon les années de 1, 2 ou 3 signataires temporaires, qui ne sont en grande majorité qu'attestés pendant 1 an (p. 273-276). Le total des trapézites connus de l'époque romaine est de 87; des 91 signataires cités dans notre article (voir p. 265-268 et 272), y compris Pamônthès 91, dont nous parlerons ci-après, il faut éliminer Ménodôros 37, qui est identique avec Mondrous 8, Pikôs 41 et Pikôs 42, qui sont identiques avec Pikôs 3, fils de Képhalos 1 et Pikôs 54, qui n'est autre que Képhalos 14¹⁴².

En 106/7 Trajan a institué dans la région thébaine les *πράκτορες ἀργυρικῶν*, qui avaient pour tâche de percevoir les contributions directes, tâche dont la banque publique fut déchargée, mais nous avons encore 1 reçu bancaire de 112 et 2 de 114, dont l'un est signé **Pamônthès 91**¹⁴³.

La banque thébaine n'est pas seulement attestée dans des reçus de taxes délivrés par cette banque, mais aussi dans 7 reçus de percepteurs qui y communiquent au contribuable qu'ils verseront la somme perçue à la banque publique: deux appartiennent au I^{er} siècle, années 33 et 35, et cinq aux années 184-189 (p. 273 et n. 293-294; p. 288 et n. 390). P.Mert. III 102 de 129/30, le seul papyrus qui mentionne la banque thébaine de l'époque romaine, est un rapport adressé au stratège par 11 épitérètes concernant des rentrées de taxes de 5? jours.

Pour le III^e siècle (de 189 à 300), nous n'avons aucun document qui mentionne la banque thébaine. Nous supposons qu'à partir de la réforme financière de Trajan la fonction de trapézite publique est devenue liturgique pour 3 ans, comme dans les autres métropoles, mais nous n'en avons aucune preuve directe. Nous pouvons seulement dire que dans les reçus connus à partir de 300, les banquiers se suivent avec des intervalles de 3 ans (300, 303, 306) (p. 288-289 n. 392-397).

¹⁴² Voir O.Meyer 35 + BL II 1, 15.

¹⁴³ Voir sur ces textes Bogaert 1984b, 272 et sur la date de l'institution des *πράκτορες ἀργυρικῶν* à Thèbes, Bogaert 1980, 285 et n. 10. Voir aussi B. Palme, Das Amt des ἀπαιτητής (cité supra n. 5) 32, n. 85 (au lieu de Anm. 6, lire Anm. 10 et au lieu de O.ROM II 110, lire 100) et 33 lire O.ROM II 100 au lieu de 110.

Banques privées

Nous ne connaissons que 3 banquiers privés à Thèbes à l'époque romaine: en 11, **Symmachos 92**; en 42, **Psenmônthès 93**, propriétaire d'une banque de change, et **Androsthénès 94, fils de Pikôs**. Les 5 reçus qu'ils ont délivrés concernent tous des taxes payées par l'intermédiaire de leur banque (p. 277).

XIII. HERMONTHITE

a) **Hermonthis**

À l'époque ptolémaïque, il y avait une *banque publique* à Hermonthis appelée ἡ ἐν Ἐρμώνθει τράπεζα. Elle est mentionnée dans 69 reçus de taxes datés de 187 à 84, qui nous font connaître 19 trapézites, dont nous parlerons dans un prochain article. Jusqu'à récemment, aucun texte ne prouvait qu'il y ait eu une banque publique à l'époque romaine, bien que la ville fût la métropole du nome. Or nous possédons 50 reçus datés des années 30 à 107 pour des taxes dues par les habitants du quartier sud-ouest, dont les formules indiquent une provenance de la rive gauche du Nil. En 1989, K.A. Worp a pu démontrer, en combinant le reçu O.Cair. GPW 56 du 15 octobre 107, délivré par le percepteur Kornélios Gemellos d'Hermonthis, avec O.Tait I Petr. 99, mentionnant des paiements faits le 19 octobre et le 16 novembre 107 au même percepteur Gemellos de taxes dues pour le quartier sud-ouest, que ce quartier faisait partie d'Hermonthis¹⁴⁴. Il y avait donc une banque publique dans cette métropole, qui a délivré des reçus de taxes jusqu'en 107. Il s'en suit qu'une origine hermonthite des reçus bancaires O.Tait II 424 (64), 814 (139), 879 (95) et 882 (115), jugée possible par l'éditeur, n'est plus à exclure comme nous l'avons fait (Bogaert 1984b, 285). Aucun de ces reçus du quartier sud-ouest ne porte une signature (Bogaert 1984b, 283-285, et n. 361-367 + BL IX 252-253 n° 480 et 254 n°s 1281-1285; Trap. Aeg. 413; O.Cair. Cat. 9563 (63)). Nous connaissons pourtant par deux autres reçus de l'époque romaine le nom de deux trapézites de cette métropole: **Hermodôros 102**, signataire de O.Leid. 43 en 12^p et **Dôr(ion?)**, signataire de O.Cair. GPW 98 en 92¹⁴⁵.

b) **Les Memnonia**

Les Memnonia, village important à cause de la présence sur son territoire de plusieurs temples et de la grande nécropole de Thèbes, situé en face de Diospolis Magna sur la rive gauche du Nil, faisait partie à l'époque romaine du nome hermonthite¹⁴⁶. Aucun texte grec de l'époque gréco-romaine ne mentionne une banque des Memnonia, mais 111 reçus démotiques, datés de 25^a à 40, ont des formules bancaires et dans 80 quittances, la banque porte le nom de '**banque des quartiers nord**'. Les quartiers nord désignent les κάτω τόποι ou la κάτω τοπαρχία, la partie septentrionale du nome, ici l'Hermonthite, qui comprenait le village de Djêmé, appelé Memnonia en grec et Medinet Habu en arabe¹⁴⁷. De ces 111 reçus démotiques, 5 seulement ont été signés:

¹⁴⁴ K.A. Worp, Studies on Greek Ostraca from the Theban Region, ZPE 76, 1989, 45-52 et spécialement p. 50.

¹⁴⁵ Sur O.Leid. 43, voir Bogaert 1984b, 283, K.A. Worp, ZPE 76, 1989, 54 et BL IX 234; sur O.Cair. GPW 98, voir R. Bogaert, La banque des Memnonia, Une mise au point, ZPE 86, 1991, 261.

¹⁴⁶ Voir A. Bataille, Les Memnonia, Le Caire 1952, 64.

¹⁴⁷ A. Bataille, *ibid.*, 22-27, et R. Müller-Wollerman, Demotische Termini zur Landesgliederung Ägyptens, in Janet H. Johnson, Life in a Multi-Cultural Society (cité supra n. 100) 244-245: le mot démotique *nĀ >wy.w* signifie maisons ou places ou οι τόποι, donc aussi τοπαρχία. Sur cette banque et les textes qui la concernent, voir Bogaert 1984b, 278-282 et n. 323-339; Trap. Aeg. 413; R. Bogaert, ZPE 86, 1991, 259-260; ajouter P.L. Bat. 26, 58 (6^p); 59 (12) et 62 (20/21).

OMH 23, 4 (12^a), où seul le nom du père du banquier, Petechonsis, a été conservé; O.Wångstedt 22, 6 (3), O.Mattha 37, 7 (10) et O.Zür. Wångstedt 6 (SB XVIII 13794) 5 (10) ont été signés en grec Φαῖρ(ις) ἐπηκολούθηκα, donc le banquier **Phaéris 97**, et enfin OMH 113, 6 (14) porte la signature de **Psemmonthès 95**¹⁴⁸.

Des reçus grecs de la rive gauche, 48 au total, mentionnent des paiements pour les Memnonia. On n'y trouve pas les mots τράπεζα ou τραπεζίτης, mais la formule est bancaire et ces quittances sont datées des années 43 à 103 et font donc suite aux documents démotiques de la 'banque des quartiers nord'. Il faut en conclure que cette banque a été complètement grécisée sous le règne de Claude. Les payeurs sont des Égyptiens comme auparavant. Quatre de ces reçus portent les signatures suivantes: 'Ερμ() **98** en 56 (ou 70), Δ() **99** en 96, **Harbéchis 100** en 101 et **Pik(ôs) 101** en 103, ce qui nous donne un nombre total de 6 trapézites connus de la banque publique des Memnonia (Bogaert 1984b, 282 et n. 340-347; Trap. Aeg. 413). Pour K.A. Worp, tous ces banquiers ont travaillé à Hermonthis, ce que nous avons pu réfuter en nous fondant sur des documents démotiques¹⁴⁹.

Nous avons encore à mentionner 18 reçus datés de 15 à 139, qui ont tous la formule bancaire de la rive gauche, mais qui n'indiquent pas le district fiscal pour lequel les taxes sont dues: Memnonia ou quartier sud-ouest. Il est donc impossible de dire quelle banque les a délivrés, celle d'Hermonthis ou celle des Memnonia. En outre, nous connaissons 15 quittances bancaires de la rive gauche, qui mentionnent 5 villages, dont 4 ne sont pas autrement connus: Aphis, E.. (2 reçus)¹⁵⁰, Pakerkéesis (9 reçus), Φωτρ (), un village inconnu dont le nom se termine en -ψαρω. et ἄνω τοπαρχία (Bogaert 1984b, 285-286 et n. 366-379 et Trap. Aeg. 413 + O.Meyer 43; voir aussi R. Bogaert, ZPE 86, 1991, 262-263 et BL IX 236 n° 44; 237 n° 96; 239 n°s 85, 103-105; 240 n° 106; 242 n°s 79, 91; 244 n°s 478 et 518; 254 n° 1418.

XIV. APOLLINOPOLIS MAGNA

Comme pour Hermonthis, nous possédons pour Apollinopolis Magna une série de reçus bancaires de l'époque ptolémaïque dans lesquels la *banque publique* de la métropole est explicitement nommée, mais aucun reçu de l'époque romaine ne mentionne cette banque.

Plusieurs reçus de taxes grecs de l'époque romaine ont généralement la formule suivante: nom du payeur - taxe - année pour laquelle la taxe est due - somme - date; parfois le verbe διέγραψε ou le numéro du quartier précède le nom du payeur; la date peut manquer. Ces 314 documents s'échelonnent de 28^a (O.Edfou III 388) à 185 (O.Edfou I 195). Les reçus démotiques ont les mêmes éléments, mais dans un ordre différent: date - a payé - payeur - taxe - année de la taxe - somme, ou bien: payeur - taxe - somme - date. Selon P.M. Meyer, ces quittances ont été

¹⁴⁸ Sur Phaéris 97, voir Bogaert 1984b, n. 328 et Worp, ZPE, 1989, 61-62, qui donne comme lieu d'origine erronément Hermonthis, repris dans SB XVIII 13794. Sur Psemmonthès 95, voir Bogaert 1984b, 279.

¹⁴⁹ Voir Worp, ZPE 76, 1989, 52-55 et Bogaert, ZPE 86, 1991, 259-263. En ce qui concerne les remarques citées BL IX 244 sur O.Tait II 510, nous voulons mettre en évidence que selon nous le banquier Δ() 99 de l'année 96 n'a rien à voir avec Δωρ(ίων?) de O.Cair. GPW 98 de l'année 92, car le premier signataire a travaillé à la banque des Memnonia et le second à celle d'Hermonthis.

¹⁵⁰ Le village de E.. est probablement, comme le suppose Worp, *o.c.* 46 n. 8 (BL IX 236), Pentakómia, situé dans ἄνω τοπαρχία du nome hermonthite, écrit généralement ἔκω() et connu par 6 autres reçus non bancaires. Sur ce village, voir aussi O.Lund 9, commentaire à la ligne 2.

délivrées par la banque publique d'Apollinopolis Magna¹⁵¹. S.L. Wallace n'est pas si catégorique et dit: 'probably issued by the state bank', mais il ajoute n. 115 que les reçus de taxes directes, délivrés après l'institution par Trajan des *πράκτορες ἀργυρικῶν* en 107, peuvent être l'oeuvre de collecteurs¹⁵²; Wallace se fonde sur la présence du verbe *διέγραψε* pour accepter le caractère bancaire de ces documents, or nous avons montré ailleurs que les percepteurs également se servaient de ce verbe dans leurs reçus¹⁵³. De plus, *διέγραψε* se rencontre plus souvent dans les reçus postérieurs à 107, qui selon Wallace pourraient être non bancaires. Il y a là une contradiction¹⁵⁴. Dans son compte rendu du livre de Wallace, H. C. Youtie a dit que Wallace exagère le rôle des banques dans la perception des taxes: 'tout ce que nous savons de la vie des Égyptiens sous la domination romaine rend incroyable la thèse qu'un grand nombre d'Égyptiens eussent l'habitude de se rendre à la banque pour remplir leurs obligations fiscales envers un pouvoir étranger'¹⁵⁵.

À notre avis, ces 314 reçus ont tous été délivrés par des collecteurs, aussi bien ceux d'avant que ceux d'après 107, qui sont certainement non bancaires, car rien ne les distingue¹⁵⁶. G. Mattha a attribué à la banque d'État de notre métropole 22 reçus démotiques des règnes d'Auguste et de Tibère en se fondant sur P.M. Meyer¹⁵⁷. Pour notre part, rien ne prouve qu'il s'agisse de documents bancaires, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y eût pas de banque publique à Apollinopolis Magna à l'époque romaine, mais pour le moment les preuves manquent, comme ce fut le cas pour Hermonthis jusqu'en 1989.

XV. ÉLÉPHANTINE - SYÈNE

Les ostraca trouvés dans les fouilles d'Éléphantine nous font connaître une douzaine de noms de *trapézites publics* de l'époque ptolémaïque, mais deux seulement de l'époque romaine:

¹⁵¹ O.Meyer 114, formules 2a - 2b.

¹⁵² Wallace, Taxation, 305 et 479 n. 115.

¹⁵³ Voir Bogaert 1980, 295-298 et index I pour Thèbes; pour Éléphantine - Syène, voir WO I p. 120-122 et 126-127, remarques fondamentales de Wilcken; pour l'Arsinoïte, O.Tebt. Pad. 5, 12, 13-19, 61 et O.Mich. 7 et 12.

¹⁵⁴ Avant 107, 21 reçus ont le verbe *διέγραψε*: O.Edfou I, 28, 34, 35, 43, 46, 49, 61-63, 67, 75, 129, 138; II 257, 266, 269, 285, 292 et SB I 5816 et 5817; les dates s'échelonnent entre 50 (292) et 95 (138). Après 107, 37 quittances commencent par *διέγραψε*: O.Edfou I 112, 168-172, 175-195; II 276, 289, 449, 452, 455, 457-459; O.Meyer 29 et SB XVIII 13189; elles sont datées de 108 (112) à 185 (195).

¹⁵⁵ H.J. Youtie, *Scriptiunculae II*, Amsterdam 1973, 754. Ainsi pour Wallace, Taxation, 300, la banque publique de Thèbes aurait délivré des reçus aux contribuables de 22/21 à 258, ce que nous avons réfuté dans notre article Bogaert 1980, 285-294.

¹⁵⁶ Les 314 reçus de taxes d'Apollinopolis Magna que l'on a, à tort croyons-nous, considérés comme des reçus délivrés par la banque publique de la métropole sont: O.Edfou I 12-26, 28-32, 34-36, 38-140, 142-161, 168-195; II 257, 259-289, 292-298; III 373-395, 402-409, 413-426, 428-442, 444-449, 451-452, 454-459; O.Meyer 29, 30, 33; O.Tait I Petr. 192-194; SB I 4429-4433, 5811, 5813-5824; XVIII 13189, 13202, 13203. De tous ces reçus, 2 seulement portent une signature: SB I 5814 (72): Philon Ménès et O.Edfou III 428 (95): Jason fils de Senenbékis. Plus que les trois quarts de ces reçus, 244, proviennent du quartier IV, le quartier juif de la ville, et ont été réédités avec traduction dans C. Pap. Jud. II 160-403.

¹⁵⁷ G. Mattha, *Demotic Ostraka*, Le Caire 1945, p. 28, formules XXI (1) et (2). Quatre des 32 textes édités par Mattha ont été réédités par D. Devauchelle, *Ostraca démotiques du Musée du Louvre*, Le Caire 1982, p. 240-242: ODL 147 = O.Mattha 5 (18), 552 = O.Mattha 203 (12), 561 = O.Mattha 4 (33), 909 = O.Mattha 201 (10); le 23^e texte est ODL 151 (12).

en 8, **Asklas**: O.Stras. 58, 1, et en 13 et 15, **Ammônios**: O.Leid. 175 (WO 2) 3, 5 et SB V 7584, 4, 8 (formule: date, τέτακται ἐπὶ τὴν ἐν Συήνῃ τράπεζαν ἐφ' ἧς Ἀμμώνιος = formule IV dans WO I p. 125).

Les reçus O.Stras. 120-140 des années 74 à 139 ne mentionnent ni banque ni banquier et ne donnent, comme ceux d'Apollinopolis Magna, que le nom du payeur, la taxe et l'année pour laquelle la taxe est due, la somme et la date; on n'y trouve aucune signature, mais le n° 126 commence par διέγραψε. L'éditeur P.Viereck les range parmi les reçus bancaires, suivi, mais avec précaution, par S.L. Wallace¹⁵⁸. Wilcken ne donne pas ces formules, parce que les textes n'étaient pas encore connus en 1899, mais le n° 126, commençant par διέγραψε, est conforme à la formule 3b de Wilcken, dont celui-ci a brillamment prouvé qu'elle a été employée dans des reçus de collecteurs (WO I p. 120-122). La même formule 3b se rencontre encore dans SB V 7586 (90/91) et 7589 (24). La formule 3a, qui est la même que la 3b, mais avec signature, se rencontre plus fréquemment à Syène, et dans de nombreux cas, la signature est suivie du titre πράκ(τωρ), collecteur, ce qui ne permet aucun doute sur le caractère non bancaire de ces textes: voir par exemple WO II 37-41, 46, 49-55, 57, 61-65, 67, 69-81 et SB V 7587 et 7591; tous ces textes sont antérieurs à 107, le dernier étant WO 81 de 107/108. Ils appartiennent donc tous à une époque pendant laquelle on aurait pu escompter l'intervention de la banque publique dans la perception des taxes directes, comme cela se pratiquait à Thèbes. Signalons pour terminer un texte déjà cité qui prouve que les collecteurs ont parfois emprunté dans leurs reçus des formules utilisées par les banquiers publics: O.Stras. 58 de 8^p commence ainsi: Ἀσκλά(ς) τραπ(εζίτης). Διαγ(εγράφηκεν) - payeur - taxe - année de la taxe - somme - date. Cette formule avec en-tête le nom du ou des collecteurs suivi de διαγεγράφηκεν ou διέγραψε est la plus courante chez les collecteurs d'Éléphantine-Syène pendant l'époque romaine¹⁵⁹.

Six reçus de taxes démotiques provenant certainement ou probablement d'Éléphantine, qui ne mentionnent pas la banque, mais qui ont une formule commençant par *r-wt* ou *a.wt* (a payé), qui ressemble beaucoup à une formule bancaire employée à Diospolis Magna, ont probablement été écrits à la banque de Syène. Ce sont O.Mattha 171 de 12^a, signé **Pnefershai** (?), **fils d'Apollôs** ?; O.Mattha 194 de 10; ODL 584 p. 214-215 du règne d'Auguste ?, signé **Pa...**; ODL 243 p. 214 de 44/45, signé **Padiouirnesmesty** ?; ODL 76 p. 212 de 49 = O.Mattha 67 et ODL 704 p. 217 de 57, signé également Padiouirnesmesty ? fils de Padipayhout. Si la provenance de ODL 243 et 704, présentée comme hypothétique par l'éditeur, est exacte, nous avons donc ici 3 nouveaux signataires de reçus bancaires: Pnefershai (?) fils d'Apollôs en 12^a, Pa... du règne d'Auguste et, Padiouirnesmesty ? fils de Padipayhout de 49 à 57, ce qui donne un total de 5 banquiers publics connus à Syène à l'époque romaine.

XVI. LIEU INCONNU

Un reçu de provenance inconnue est adressé à **Polydeukès et associés, banquiers publics**, pour le paiement par eux de livraisons forcées de blé: P.Stras. 541, 14 de 69-79¹⁶⁰. C'est le seul

¹⁵⁸ S.L. Wallace, Taxation, 305: 'probably issued by the state bank'.

¹⁵⁹ Voir WO I p. 120, formules 4a et 4b avec 203 exemples dans WO II, dont le plus ancien, WO 13, date de 53/54.

¹⁶⁰ Cette titulature est largement restituée dans l'édition: Πολυδεύκηι κὲ μετόχοις δ[η(μοσίους) τραπ(εζίταις)] (restituer plutôt δ[ημοσίων]; voir supra n. 27, mais nous ne voyons pas d'autre possibilité.

banquier public que nous ne puissions localiser. La titulature du collège de banquiers et attestée à Oxyrhynchos, mais au II^e siècle seulement (voir section VI).

Une *banque publique*, (δημοσία) τράπεζα, est signalée dans les textes suivants: P.Wisc. II 38, 38, 69, 74, 89 (I); P.Ryl. II 355, 3 (138-161); BGU III 812, 10 (II/III); P.Erl. 19, 12 (III).

Un trapézite public est mentionné dans P.Mert. II, 70, 35 (159) et BGU II 466, 6 (II/III). Deux textes signalent des collèges de trapézites publics: P.Ross. Georg. II 17, 7-9 de 140 mentionne 'les banquiers royaux du nome' une titulature que a été employée à Heptakomia, Ptolémaïs Euergétis et Oxyrhynchos respectivement en 116, 194 et en 198; P.Köln II 97, 11 (II) signale 'les banquiers des deniers publics'¹⁶¹. Selon P.Med. I 75, 15-19 (SB VI 9007) (III), il y avait des banquiers publics établis dans les circonscriptions fiscales (μερίδες)¹⁶².

La banque municipale

Peu après la visite de Septime Sévère à l'Égypte en 199/200, Alexandrie et les métropoles ont reçu de l'empereur l'autorisation d'instituer une boulé avec des compétences étendues dans les domaines financier et administratif (voir supra n. 7). Une des mesures prises par la boulé dans l'exercice de son pouvoir fut la création d'une banque municipale (πολιτική τράπεζα), chargée de la gestion des finances de la métropole¹⁶³.

Pareille banque est attestée à Ptolémaïs Euergétis, Oxyrhynchos et Hermoupolis, mais au début du IV^e siècle seulement. Elle est par contre mentionnée pour la première fois dans un compte provenant des archives d'Hérôneinos de Théadelphie de 259: P.Flor. III 335 (SB VI 9365) 21, paiement aux τραπεζίταις πολὶ τῶν. Ce compte concerne un voyage par eau à Alexandrie (?) et comme il y a plusieurs métropoles sur le Nil entre le Fayoum et Alexandrie, par exemple: Memphis, Nikiou, Hermoupolis Parva, il est impossible de situer exactement cette ou ces banques municipales¹⁶⁴.

Banques privées

Un papyrus démotique de Strasbourg, probablement du début du règne d'Auguste, signale 3 banques privées: celle de **Ns-Min** (Zminis), celle de **ÄArl** et celle de **Kni** (?) en rapport avec des livraisons de blé (Bogaert 1988b, 218-219). D'autres banques et banquiers privés de lieu inconnu sont: en 34, la **banque privée de Ptolémaïos**: P.Ryl. II 173, 1; au I^{er} siècle, **Philostorgos argentarios**: BGU III 781 VI 8; au I^{er}/II^e siècle, la **banque de change de Démétrios**: P.Ryl. II 315 descr.; en 100, le banquier **Hérôdès**: BGU IV 1063, 1-2; en 102/3, **Asklépiadès**: P.Stras. 524, 2; en 140, **Sarapion** est **grammateus** d'une banque privée: P.Wisc. I 16, 12-13; dans la 1^{ère} moitié du II^e siècle, la **banque de change d'Ananias**: P.Stras. 811, 8¹⁶⁵; en 181, le banquier **Anoubion fils de**

¹⁶¹ À la ligne 11, les éditeurs ont transcrit ..[...]σιων τραπεζίταις en laissant le choix entre les restitutions δη[μο]σίων ou ..[οὐ]σίων. Pour nous il n'y a aucun doute: οὐσίων se rencontre 7 fois dans le fragment (l. 2, 5, 6, 12 x 2, 14), mais est chaque fois suivi du nom des anciens propriétaires, les empereurs Vespasien et Titus; d'autre part, les banquiers publics du II^e siècle sont désignés beaucoup plus souvent par le titre δημοσίων (scil. χρημάτων) τραπεζίταις, que par δημόσιοι τραπεζίταις (voir supra n. 27 et 82).

¹⁶² Voir supra p. 145-146 et n. 63. Comme dans plusieurs nomes, et parmi ceux-ci surtout l'Hermopolite et l'Oxyrhynchite, les toparchies étaient divisées en circonscriptions fiscales, il est impossible de situer ces banquiers publics ni de savoir si dans chaque circonscription il n'y avait qu'un ou plusieurs trapézites.

¹⁶³ Voir A.K. Bowman, *o.c.* (n. 7) p. 45. Le terme πολιτική τράπεζα est employé dans P.Oxy. XLIV 3189, 1-2 (III/IV).

¹⁶⁴ Sur ce texte, voir D. Rathbone, *o.c.* (n. 23) 305, 366 et n. 32.

¹⁶⁵ La leçon du papyrus l. 8 est la suivante: τῆς Ἀ.ανίου κολλυβιστ[ικῆς] τραπεζῆς. J. Schwartz dit dans la note correspondante du banquier (Amanios plutôt que Abanios ?). À notre avis, un seul nom, bien

Sarapion: BGU XIII 2346, 5; au II^e siècle, **Diophysios et banquiers associés**: SB VI 9519, 8-9, et la banque **d'Achilleus fils de Kastor**: SB XVIII 13122, 5-6; en 289/90, le banquier **Dionysios**: SB XVIII 13107, 1, et encore au III^e siècle, la banque de **Zôilos**: SB VI 9534, 34.

Quelques noms de banquiers privés n'ont été que partiellement conservés: en 56/67, ἡ [] **νοϛ** τράπεζα: P.Alex. 591, 1-2 p. 30; en 273 ou 274, la banque de τοῦ καὶ Ἄμμωνος Ὀριγέ[νοϛ]: P.Stras. 671, 12¹⁶⁶.

Des banques dont nous ne connaissons pas le ou les propriétaires sont mentionnées dans les textes suivants: P.Wash. Univ. II 79, 6 de 98-117, banque de change; PSI VIII 962 c, 50-51 (132); P.Wisc. I 16, 6 (140); P.Mich. XV 700 [1-2] (143); au II^e siècle, PSI IV 288, 16; P.Warr. 14, 21; SB XIV 11479, 10, et P.Freib. IV 64, 16; au début du III^e siècle, P.Stras. 797, 5.

Des banquiers privés dont le nom n'est pas connu figurent dans P.Fouad 46, 1 (22^a); P.Laur. III 81, 3 (111) et P.Yale I 79, 5-6 (150) et dans P.Med. I 60 du II^e siècle; ce papyrus contient 2 extraits de diagraphés bancaires, l. 1-13 et 14-25.

Pour terminer cette longue étude, nous voulons donner en quelques lignes un aperçu de la nature de la majorité des documents qui mentionnent les banques et les banquiers que nous avons cités.

Pour la *banque publique*, ce sont en grande majorité des reçus de taxes délivrés par la banque aux contribuables jusqu'en 107, aux percepteurs des taxes directes en argent et aux fermiers des taxes indirectes affermées. D'autres reçus bancaires concernent le versement à l'État du prix ou du loyer payé par les acheteurs ou les locataires de biens immobiliers publics. D'autre part nous avons des reçus adressés aux banquiers publics pour le paiement par eux de livraisons de blé et de vêtements pour l'armée et de prestations de services, surtout des frais de transport.

En ce qui concerne les *banques privées* et après 151, les *banques affermées*, la grande majorité des documents consiste en diagraphés bancaires qui sont des attestations établies par les banques des paiements faits par leur intermédiaire, mentionnant au nominatif le nom du payeur et au datif le nom du receveur, des sommes indiquées dans le texte. En second lieu, nous avons plusieurs ordres de paiement adressés à la banque par ses clients.

Nous espérons pouvoir donner ultérieurement des vues d'ensemble sur ces documents et les opérations bancaires qui y figurent.

ADDENDUM

[Ce n'est qu'après la clôture de notre manuscrit que nous est parvenu P.Oxy. LX, dont le n° 4056, 6-7, de 154/55 ? contient des renseignements importants et rares qu'il est impossible d'insérer dans notre texte sans le bouleverser sérieusement. Il s'agit d'un reçu adressé au stratège du PROSÔPITE, métropole Nikiou, dans lequel les soussignés déclarent avoir reçu de **Hérakleidès et Apollônios, banquiers royaux**, le prix du blé livré par eux.

Ce texte fait connaître, après celle de Boubastos, la deuxième banque publique de nome située dans le Delta. Il contient en outre un nouvel exemple de l'emploi de βασιλικοὶ τραπεζίται à l'époque romaine (voir n. 29).]

Gent

Raymond Bogaert

attesté en Égypte aux époques ptolémaïque et byzantine, est le nom juif Ananias, dont nous avons donc ici une attestation pour l'époque romaine, mais aucun banquier privé juif n'était connu jusqu'à présent.

¹⁶⁶ Il faut à notre avis restituer les lignes 11-12 ainsi: κατὰ [διαγραφὴν/διὰ τῆς τοῦ καὶ Ἄμμωνος Ὀριγέ[νοϛ] τραπεζίας] ἡμῶν, car le mot τράπεζα suit toujours le nom du banquier lorsque celui-ci n'est pas accompagné du mot τραπεζίτης.